

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 mars 2024  
Procès-verbal

L'an deux mille vingt quatre, le douze mars, à 19 Heures 00, à VIEUX VY SUR COUESNON (Salle des loisirs - rue Yvonnick Laurent), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

### Présents :

<u>Feins</u>	M. HONORE Jean-Yves	<u>Montreuil-le-Gast</u>	Mme OBLIN Anita
<u>Gahard</u>	Mme LAVASTRE Isabelle	<u>Mouazé</u>	M. BOUGEOT Frédéric
<u>Guipel</u>	M. ALMERAS Loïc	<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. MOREL Gérard
<u>Guipel</u>	Mme JOUCAN Isabelle		M. LECONTE Yannick
<u>Langouët</u>	M. DUBOIS Jean-Luc		Mme SENTUC Véronique
<u>La Mezière</u>	M. GUERIN Patrice	<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	Mme MASSON Josette
	Mme BERNABE Valérie		M. DUMILIEU Christian
<u>Melesse</u>	Mme MACE Marie-Edith		Mme HAMON Carole
	M. JAOUEN Claude	<u>St-Germain-sur-Ille</u>	Mme DELABARRE Sylviane
	M. FERRAND Marc-Olivier	<u>St-Gondran</u>	M. LARIVIERE-GILLET Yannick
	Mme LE DREAN QUENEC'H DU Sophie	<u>St-Médard-sur-Ille</u>	M. BOURNONVILLE Noël
	Mme MESTRIES Gaëlle	<u>St-Symphorien</u>	M. DESMIDT Yves
		<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	M. DEWASMES Pascal
		<u>Vignoc</u>	M. HOUITTE Daniel

### Absents excusés :

<u>Andouillé-Neuville</u>	Mme GELY-PERNOT Aurore donne pouvoir à Mme LAVASTRE Isabelle
<u>Aubigné</u>	M. VASNIER Pascal
<u>La Mezière</u>	M. GORIAUX Pascal donne pouvoir à Mme BERNABE Valérie Mme KECHID Marine donne pouvoir à M. GUERIN Patrice
<u>Melesse</u>	M. DUMAS Patrice donne pouvoir à Mme MACE Marie-Edith M. LOREE Michel donne pouvoir à M. JAOUEN Claude
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	M. TAILLARD Yvon Mme EON-MARCHIX Ginette donne pouvoir à BOUGEOT Frédéric
<u>Montreuil-le-Gast</u>	M. HENRY Lionel donne pouvoir à Mme OBLIN Anita
<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	M. RICHARD Jacques donne pouvoir à M. DUMILIEU Christian
<u>Vignoc</u>	Mme BLAISE Laurence donne pouvoir à M. HOUITTE Daniel

**Secrétaire de séance :** Monsieur DEWASMES Pascal

Monsieur le Président accueille deux membres du Codévia.

Il partage avec toute l'assemblée une pensée pour Monsieur Pascal GORIAUX qui ne peut être présent suite au décès de sa maman.

Monsieur le Président va procéder à l'appel des conseillers.

Il sollicite le maire de la commune pour assurer les fonctions de secrétariat de séance.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DEWASMES.

Monsieur le Président procède à l'appel des conseillers.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 13 février 2024 ?

Approbation du procès-verbal de la réunion du 13/02/2024 à l'unanimité.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Vincent DUBREUIL qu'il va laisser se présenter préalablement. Il le remercie d'être avec eux et il en profite pour le remercier de toutes ses réponses favorables à chaque fois lors de leurs différentes sollicitations pour apporter son expertise de chercheur sur le changement climatique, et de les accompagner dans des démarches pédagogiques et d'expliquer sur le terrain ce qui est en train concrètement de changer. Il va faire une présentation sur ce point.

Avant d'aborder dans la séance du conseil communautaire le partage d'un point d'étape de la mise en œuvre du plan énergie air-énergie territorial. Il le remercie encore d'être disponible pour ce temps d'intervention.

Monsieur Vincent DUBREUIL remercie de l'invitation : il intervient en tant qu'enseignant-chercheur qui travaille sur les questions du changement climatique depuis une trentaine d'années, et cela fait un peu moins de trente ans qu'il réside sur la communauté de communes. Il habite Melesse et il fait aussi partie du conseil local de la biodiversité qui a été mis en place. Comme citoyen, comme habitant de la commune et de la communauté de communes, c'est pour lui un plaisir et un honneur de participer à la vie locale et de mettre à disposition les compétences qu'ils ont développé au sein de son laboratoire du Haut Conseil Breton pour le climat pour le service de la collectivité.

Il lui a été demandé une intervention d'une demi-heure : il espère rester dans cet objectif. En effet lorsque l'on donne la parole à un universitaire, on n'est pas toujours sûr de la récupérer en temps et en heure. Il va essayer de tenir ce créneau pour leur parler en emboîtement d'échelle : il est géographe et il aime bien varier entre le Global et le local, en tout cas partir du GIEC et de ces derniers enseignements.

Il souhaite tout d'abord expliquer ce qu'est le Haut Conseil Breton pour le Climat : une plaquette est en train de circuler. Il existe également un bulletin qu'ils ont publié en 2023 et qui est disponible sur le site internet. Il laissera un exemplaire papier. Ils ont développé des choses plus localement sur la ville de Rennes et sur la communauté de communes le suivi d'un phénomène particulier qui sont les îlots de chaleur urbains. Comment l'artificialisation des terres, notamment l'extension des villes - et c'est un phénomène qui n'est pas limité uniquement aux grandes villes - modifie le climat contribue à accélérer le changement climatique à l'échelle locale.

Pour partir sur les effets les plus globaux, le dernier rapport du GIEC qui s'est conclu avec une thèse finale qui a été publiée en 2023, fait l'état de l'art et des connaissances sur le changement climatique. C'est à la fois le constat du changement climatique et les causes, et comment ils peuvent projeter l'évolution future du climat, à l'échelle globale mais aussi à l'échelle d'un territoire comme celui de la communauté de communes. Il est important de dire au préalable que ce n'est pas le GIEC qui produit la science. La science est produite par les scientifiques. Le GIEC, c'est la synthèse des publications scientifiques : on accuse souvent le GIEC de plein de maux, mais il ne se fait que le porte-parole de ce que les scientifiques trouvent, cherchent dans leur modèle climatique et dans leurs observations.

C'est une synthèse qui est intéressante car elle est le fruit de longues discussions. Il y avait un certain nombre de documents chiffrés : par exemple sur le rapport du premier groupe qui fait l'état du climat, ce sont 10 000 publications scientifiques qui sont analysées par une centaine d'auteurs. Il y a un travail de relecture et de synthèse qui est très long. 3 mots clés apparaissent dans le rapport de synthèse : la gravité de la situation de l'état climatique de la planète, l'urgence à agir et l'action par rapport à cet état de gravité.

Sur le point concernant la gravité de la situation, les messages sont les suivants : la planète s'est réchauffée par rapport à la référence du 19e siècle et au début de l'ère industrielle d'environ 1,1 degré. Ce réchauffement est sans équivoque et entièrement lié aux activités humaines. On dit souvent qu'il y a le soleil, les volcans, etc... tout cela est connu et peut être quantifié, mais aucun de ces phénomènes « naturels » n'explique ou ne contribue à expliquer le réchauffement climatique. 100% de réchauffement climatique depuis un peu plus d'un siècle est lié uniquement aux activités humaines.

Cela ne veut pas dire que la nature ou les phénomènes naturels ne continuent pas à exercer : il y a toujours un été et un hiver. Il y a toujours des dépressions qui passent, il y a toujours des tempêtes, il fait toujours plus chaud l'après-midi que le matin : il

y a toute une série de phénomènes physiques naturels qui sont toujours en œuvre. Mais lorsqu'il parle de réchauffement climatique, le 1,1 degré que la planète a gagné en un siècle est due entièrement aux activités humaines. Cela est important : dans les travaux du GIEC, ils savent faire la part des actions humaines qui réchauffent le climat, et la part des actions humaine qui peuvent potentiellement le refroidir - par exemple les aérosols. Ils pourront revenir sur ce point.

La courbe verte et orange devait illustrer comment le GIEC arrive à la conclusion sans équivoque : quand il force les modèles uniquement avec les facteurs naturels, il n'arrive pas à réchauffer la planète à la hauteur de ce qui est observé. Donc ce sont bien les actions humaines qui sont en cause.

Les sources et les 50 gigatonnes d'équivalent carbone que l'humanité envoie dans l'atmosphère sont dus à notre activité quotidienne. Il s'agit globalement de l'utilisation des énergies fossiles : charbon, pétrole, gaz naturel, etc ...et utilisé par l'industrie, les transports, et aussi l'activité agricole. Quand ils parleront de ce qui se passe en Bretagne et sur la CCVIA, cela est une empreinte importante pour ce qui est de l'activité agricole au sens large, qui est plutôt émettrice de méthane plutôt que de CO<sub>2</sub>, mais aussi le chauffage, les bâtiments, etc... toutes les activités.

Cela peut paraître un peu inquiétant car on peut se dire que toutes nos actions de tous les jours contribuent à émettre des gaz à effet de serre, mais finalement la solution, en étant vigilant sur les gestes du quotidien, est un levier d'action pour lutter contre le réchauffement climatique. Un des enjeux forts dans le PCAET dans le point à venir est bien celui-là.

Il s'agit d'abord d'observer de comprendre. Les modèles climatiques permettent la projection dans le futur. La façon dont le climat va continuer d'évoluer dans le futur dépend essentiellement de nos émissions de gaz à effet de serre. Cela peut se décliner par les trajectoires des gaz à effet de serre : cela peut être quantifié et voir comment évoluent les gaz à effet de serre. En faisant tourner les modèles climatiques sur le futur, on peut voir comment les trajectoires de ces gaz à effet de serre vont entraîner une poursuite plus ou moins forte du réchauffement climatique : ce sont les fameux RCP ou CFP présent dans le bulletin qui circule. Plusieurs trajectoires des émissions peuvent être faites pour voir comment cela peut se traduire dans le futur pour le climat de la planète : s'agira t-il d'un réchauffement de 1,5, 2, 3, 4, 5 degrés, voire davantage dans les trajectoires les plus pessimistes. Il s'agit ici de la connaissance globale. Il faut réussir à transcrire cette connaissance en termes de politique d'action au niveau local et au niveau régional.

Au niveau régional, Monsieur Vincent DUBREUIL on pose quelques mots sur le Conseil Breton pour le Climat qui est une instance qui a été mise en place par la région Bretagne comme un conseil consultatif composé de 20 scientifiques issus des universités bretonnes.

Monsieur Vincent DUBREUIL a la chance de coprésider avec Madame Anne-Marie TREGUIER qui est une collègue de Brest, spécialiste de l'océan et qui est une des co autrices du premier volume du GIEC qui est sorti en 2021. La région Bretagne a mis en place début 2022 le Conseil. Elle a mis en place de quoi le faire fonctionner : ils bénéficient d'un budget de 50 000€ et de 1,5 ETP pour mener leurs actions. Ce qui est intéressant, c'est que lorsqu'ils parlent de lutte contre le changement climatique, il ne s'agit pas que d'une histoire de climatologue – Monsieur Vincent DUBREUIL et climatologue et se sent donc directement concerné - Mais les actions qui vont être mises en place au niveau des territoires peuvent être amenées à mobiliser des gens qui travaillent sur des questions d'aménagement, sur des questions d'urbanisme ou d'agriculture : du Haut Conseil Breton pour le Climat reflète cette diversité de disciplines qui vont être utiles pour mobiliser et pour mettre en place des actions pour lutter contre le changement climatique.

Concrètement, ils font de l'information auprès du grand public : le bulletin qui circule et qui peut être téléchargé sur le site internet essaie d'informer, de donner des informations sur ce qu'est le changement climatique en Bretagne. Comment se manifeste-il ? Comment le climat est-il susceptible d'évoluer ? Pour travailler là-dessus, ils sont partis de l'été 2022 qui a été un électrochoc en Bretagne, notamment en raison de la sécheresse et des vagues de chaleur et qui permet de dire que cet été 2022 a paru exceptionnel, et que cela sera dans le futur quelque chose de banal. Monsieur Vincent DUBREUIL reviendra sur cette idée un petit peu plus loin. Ils ont cette mission d'information et ils ont également une mission d'avis par rapport à des textes qui sont présentés par l'exécutif régional et qui sont débattus dans l'assemblée régionale. La région va leur demander de produire un avis : il ne s'agit pas d'un avis politique car ils ne sont pas une instance politique, mais un peu à l'image de ce que fait le CESER, ils produisent un avis scientifique sur les textes qui sont mis au débat. Le débat démocratique fait que certains groupes politiques vont s'emparer ou non de leurs avis et argumenter avant le vote dans la session régionale. Ils ont émis 4 avis sur la stratégie régionale d'adaptation au changement climatique au niveau régional, sur l'évaluation climat du budget, sur la stratégie régionale de la transition économique et sociale : c'est un gros pavé qui leur a demandé beaucoup de temps, et sur le plan régional santé et environnement qui est aussi un enjeu fort et qui est porté par la région.

La dernière chose réalisée pour faciliter cet échange entre élus, scientifiques, animateurs des plans climat elle organisation chaque année d'un forum climat et territoire. Il a été réalisé à Lorient en juin 2023 une rencontre ou 300 personnes - des scientifiques, des élus, des animateurs de plan-climat, des représentants du monde associatif - échange sur cette question du changement climatique.

Monsieur Vincent DUBREUIL réalise aujourd'hui un peu cette mission de contribuer à cet échange, à cette information qui vise à porter à connaissance et qui est un préalable à la décision et à l'action publique. Ils ont concrètement essayé de trouver des éléments de communication à partir de l'été 2022. Sur la diapositive 3 points sont importants : La France, à la fin de l'été 2022, avec les zones en rouge foncé montrent les régions qui étaient en situation d'alerte critique vis-à-vis de la ressource en eau.

En 2022, il n'a pas seulement fait chaud, il n'a pas beaucoup plu et donc il y a eu des conséquences importantes sur la ressource en eau : presque 1/3 de la France était en situation critique vis-à-vis de la ressource en eau, y compris en Bretagne ou dans certaines communes il n'y avait plus d'eau qui sortait au robinet et avec l'alimentation en camion-citerne. Un second point a beaucoup marqué les bretons, notamment dans le Morbihan et dans le Finistère : ce sont les feux qui se sont développés pendant l'été sur la forêt de Paimpont et sur les monts d'Arrée. Ils ont été mobilisés pour expliquer cela : Monsieur Vincent DUBREUIL a gardé en mémoire ce que lui a dit la commandante des pompiers du SDIS 56, du service pompier du Morbihan.

Elle a été frappée par le fait de voir arriver fin juillet 2022 ses collègues d'Alsace : elle lui a dit qu'elle allait garder en mémoire l'été 2022 où ils ont lutté contre des feux dans la forêt de Paimpont quand elle a vu arriver les camions de pompiers immatriculés dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin et qui venaient prêter main forte aux pompiers bretons pour lutter contre les incendies dans le Morbihan et dans le Finistère. Cela a été un électrochoc assez important. Les dernières courbes sont également dans le bulletin qui circule : ils ont regardé comment évoluait le nombre de décès par jour en Bretagne pendant les vagues de chaleur. En 2022, la surmortalité en Bretagne liée aux vagues de chaleur représente 200 personnes.

Le message est le suivant : le changement climatique ne tue pas au fin fond de l'Afrique et dans des pays lointains en Asie. Les vagues de chaleur, concrètement Bretagne, ce sont 200 morts en 2022. On pourrait répondre que ce sont les personnes les plus vieilles, etc... mais il y a une surmortalité qui est déjà présente en Bretagne lorsqu'il y a des phénomènes tels que celui qui s'est produit en 2022. Il ne s'agit pas d'une réalité lointaine du changement climatique qui tue déjà chez nous.

Dans le bulletin qui circule, ils avaient fait des calculs sur Rennes pour illustrer le changement climatique. Il a préparé - en avant-première - quelques chiffres de la station de référence de Feins. C'est une station de météo assez intéressante : au milieu de la communauté de communes. Plutôt que de parler de Rennes - il en parlera après - Monsieur Vincent DUBREUIL a illustré le changement climatique en regardant les observations qu'ils ont sur la commune de Feins. La courbe verte représente l'évolution des températures moyennes à Feins depuis 1950. La moyenne des températures à Feins dans la fin des années 50 était de 10,7°, ils en sont aujourd'hui à 11,7 : depuis 70 ans, ils ont gagné un degré.

Et en 2022, comme en 2023, ils étaient à 13,1 degrés. Ce chiffre ne leur dit pas forcément grand-chose : c'est à peu près la température moyenne de Bordeaux. Ils ont eu en 2022 la température moyenne de Bordeaux : cela montre à quel point le changement climatique correspond à quelque chose qui, du point de vue de la comparaison qui peut être faite entre des climats régionaux, est assez spectaculaire. Il s'agit de ce qu'ils ont observé.

Ils peuvent regarder les projections climatiques sur le site fait par Météo France et qui permet de voir comment évoluera la température ou comment évoluerait la température dans la communauté de communes, avec la référence de la commune de Feins, dans le futur. La couleur orange représente le scénario intermédiaire. Quant au rouge il s'agit du scénario pessimiste s'ils continuent à émettre de grandes quantités de gaz à effet de serre. Ils vont vers une température moyenne dans le scénario intermédiaire qui sera de 13°, c'est à dire en gros ce qu'ils ont connu en 2022. Cela veut dire qu'une année sur 2 dans le futur dans le scénario intermédiaire, ils auront une température supérieure à celle de 2022 ou 2023. Une année sur 2 ils seront en dessous. S'ils vont sur la trajectoire rouge, c'est-à-dire celle en gros sur laquelle ils sont à l'heure actuelle, ils auront une température moyenne à 14,6° - la température de Nice ou Montpellier. Le niveau de 2022-2023 sera systématiquement dépassé en fin de siècle. 2022-2023 sera une année froide en fin de siècle s'ils restent sur cette trajectoire ! Cela montre l'enjeu pour la communauté et c'est ce qui va se passer si l'on n'infléchit pas la courbe d'émission des gaz à effet de serre. Pour que cela soit plus concret, il a extrait des statistiques sur des paramètres sur les jours chauds et les jours très chauds à plus de 25 30° : cela a augmenté en gros de 20%. Quand on regarde les projections, cela va continuer à augmenter. D'ici le milieu du siècle il y aura un doublement des jours chauds Et donc des jours à plus de 25 30° par rapport à la référence historique.

À la fin du siècle il y aura un triplement, voir un quadruplement des jours. Quand il y avait 30 à 35 jours à plus de 25°, 5 jours à plus de 30°, il y en aura 50 voire 70 ou 80 chaque année ; il y aura des années où il y en aura plus et des années où il y en aura moins, mais il y aura une évolution très importante du nombre de jours chauds. La conséquence directe - il y a sans doute des gens qui appartiennent au monde agricole et qui ont observé des phénomènes qui étaient auparavant connus mais qui sont plus fréquents : de l'échaudage sur le blé. C'étaient des choses assez peu fréquentes dans le passé, aujourd'hui cela se produit un peu plus souvent et cela aura un impact direct sur la production agricole.

Monsieur Vincent DUBREUIL a ajouté des éléments sur les précipitations : le document qu'il présente sera à leur disposition et ils pourront regarder les valeurs qu'il indique. Ce qui est intéressant à retenir sur les précipitations, ce sont les valeurs

moyennes sur les précipitations pour lesquelles ils n'attendent pas une évolution très significative, par contre le contraste saisonnier sera plus important : plus de pluie en hiver. Cela a un peu été expérimenté cet hiver avec beaucoup de pluie, et moins de pluie en été : c'est ce qui a été vécu en 2022 par exemple.

Lorsqu'il regarde l'évapotranspiration, c'est-à-dire la demande en eau pour les plantes, celle-ci va fortement augmenter. Cela est lié aux températures : mécaniquement le mécanisme d'aggravation des sécheresses est en route : il pleuvra moins l'été, il fera beaucoup plus chaud, la demande en eau sera plus importante. Dans 50 ans, le maïs tel qu'il est produit aujourd'hui ne sera plus une chose possible. Il ne s'agit pas d'un problème d'adaptation : la demande en eau du maïs qui est importante pour sa croissance pendant l'été ; les étés seront quasiment sans pluie avec de fortes températures... il faudra donc penser à une autre culture. Ce sont des choses très concrètes pour la traduction en termes d'orientation. Cela est souvent résumé avec le terme de « méditerranisation ».

Un peu partout en Bretagne naissent des projets de remplacement de certains vergers avec le développement de la vigne. C'est un exemple de ce qui est en train de se passer avec une communauté de communes avec laquelle il travaille autour du Val de Rance : les gens arrachent les vergers où il produisait le cidre hé et il dit mettent de la vigne. Cela reste encore marginal, c'était très marginal il y a 5 6 ans, mais ils suivent aujourd'hui dans leur laboratoire toutes les implantations viticoles qui fleurissent un peu partout En Bretagne. C'est une évolution qui est intéressante. Cela ne signifie pas qu'ils feront de la vigne partout en Bretagne, mais dans certains secteurs, les conditions deviennent de plus en plus intéressantes. Le climat qu'ils ont connu en 2022 est celui de Bordeaux.

Monsieur Vincent DUBREUIL arrive au dernier point, celui de ce qui se passe en ville, Y compris dans les petites villes. Ils y observent le gel : c'est là aussi un point intéressant pour l'agriculture. Avec le réchauffement climatique, le gel devient moins fréquent et moins intense. Mais comme le climat se réchauffe, la végétation commence plus tôt : cela est observable, y compris cette année où les arbres fleurissent plus tôt. Il y a déjà des pêchers des abricotiers qui sont déjà en fleurs : ce qui risque d'arriver, c'est que comme le gel est moins fréquent, mais qu'il est toujours présent, l'exposition au risque de gel avec le changement climatique est plus importante. Cela est contre-intuitif : on se dit qu'avec le réchauffement climatique il y aura moins d'impact du gel sur l'agriculture, mais cela est faux, c'est le contraire qui se passe du fait du départ plus précoce de la végétation. Le dernier paramètre inquiétant est celui qui se trouve sur la droite : c'est ce qu'ils appellent les nuits tropicales. Ce sont les nuits où il fait tellement chaud l'été et la nuit, qu'ils ont du mal à dormir. C'était quelque chose qui était quasiment inexistant chez eux : il y avait une nuit tropicale une fois tous les 10 ans. C'était un phénomène très peu marqué. Avec le changement climatique, il y aura des nuits tropicales tous les ans : entre 3 et 10, voire voir certaines années près de 20 nuits tropicales, Ce sont des nuits durant lesquelles les gens transpireront tant qu'ils n'arriveront pas à récupérer. C'est un enjeu important : cela va être renforcé et cela va augmenter.

Monsieur Vincent DUBREUIL fait une parenthèse sur les études qui sont menées à Rennes. Dans le laboratoire, ils ont mis en place tout un protocole d'étude des îlots de chaleur sur la ville de Rennes. Ils ont été pionniers en France car il y avait beaucoup d'études qui se faisaient sur les grandes villes : Lyon, Paris, Marseille. De nombreuses études montraient que les grandes villes réchauffaient beaucoup le climat avec le phénomène des îlots de chaleur. Au début des années 2000, ils ont commencé à travailler ce sujet sur Rennes, sur une ville moyenne à l'échelle mondiale. Lorsqu'ils ont commencé à faire des mesures, beaucoup de leurs collègues se sont un peu moqués en s'interrogeant sur ce qu'ils allaient analyser sur une ville aussi petite, proche de la mer... ils ont commencé à faire des mesures : ils ont montré progressivement - et cela a fait la une de Ouest-France et du Télégramme - comment le phénomène des îlots de chaleur était présent dans une ville comme Rennes. Le phénomène d'îlot de chaleur urbain est un phénomène qui se produit la nuit lorsque la ville, les bâtiments restituent la chaleur emmagasinée pendant la journée. L'énergie qui est présente en campagne et qui arrive pendant la journée est utilisée par la végétation : c'est l'évapotranspiration. Il n'y a pas de surchauffe en campagne. En revanche en ville, comme l'énergie n'est pas dépensée par la végétation, elle va être restituée par les bâtiments pendant la nuit. La nuit, la ville se retrouve couverte par une sorte de dôme de chaleur : il s'agit du phénomène d'îlot de chaleur urbain. Ils ont suivi ce phénomène sur Rennes avec tout un réseau de capteurs qui ont été mis en place. Il y a un QR code et un site sur lequel ils peuvent suivre la température sur Rennes. Melesse et la Mézière sont aussi couvertes par ce réseau, un peu clandestinement, même si Rennes Métropole est informée. Il a mis des capteurs qui participent à ce réseau. Cela lui a permis de faire quelques observations sur la partie sud de la communauté de communes.

Monsieur Vincent DUBREUIL avait aussi présenté cela à la Mézière. Si cela intéresse les élus, ils peuvent suivre en temps réel la température sur le site internet avec une carte et des couleurs qui montrent comment chaque jour à chaque heure se manifeste l'îlot de chaleur sur Rennes.

Le phénomène de l'îlot de chaleur est un phénomène nocturne : le jour, il n'y a pas de différence entre la ville et la campagne. Ces différences sont insignifiantes. Le phénomène se marque vraiment la nuit avec des différences moyennes de l'ordre de 2 ou 3° l'été, car le phénomène est plus marqué l'été que l'hiver, et le phénomène se renforce encore dans certaines situations. Dans le cadre des activités qui ont été menées sur la communauté de communes, il y a eu un partenariat avec la MCE avec un projet ADEME et qui était porté par la CCVIA et au sein duquel ils avaient également participé à l'implantation de mesures. Ils ont également organisé 2 balades urbaines : certains y ont peut-être participé. C'était à Guipel. Cela permet de voir concrètement comment ils peuvent lutter contre les îlots de chaleur à l'échelle de petites communes et de petites villes.

Monsieur Vincent DUBREUIL voulait évoquer ce dernier point : ils ont été surpris. Lorsqu'ils sont sortis de Rennes et qu'ils ont commencé à prendre des mesures dans des villes comme Melesse et la Mézière, ils ont également fait des mesures à Vitré, à Plélan-le-Grand, ils se sont aperçus qu'il y avait également des phénomènes d'îlot de chaleur. Ce ne sont donc pas uniquement les métropoles comme Rennes qui développent des îlots de chaleur, mais ce sont également des choses observées ailleurs.

Monsieur Vincent DUBREUIL fait un zoom sur la vague de chaleur de juillet 2022 : la courbe rouge qui va vers le violet représente la température toutes les heures mesurée dans le centre-ville de Rennes. Et la courbe verte représentée en rose est la station de la référence rurale de Melesse qui se trouve en pleine campagne et qui n'est pas influencée par la ville. Ils peuvent constater que lors de la journée il fait un peu plus chaud à la campagne, mais ce qui est marqué, c'est la différence de température avec l'îlot de chaleur. La ville reste chaude alors que la campagne se refroidit très vite : c'est cela qui marque l'îlot de chaleur. En ville, ils restent en nuit tropicale alors qu'en campagne, ils passent dans une nuit plus fraîche. Sur la Mézière et la Melesse, ils sont un peu plus froids qu'à Rennes, mais nettement plus froid qu'en campagne. Quand il y a un îlot de chaleur de 5° à Rennes il y a un îlot de chaleur de 3 à 4° dans les petites villes comme Melesse ou la Mézière. Tout cela est loin d'être anecdotique. Quand ils font le bilan sur les nuits tropicales, cela surprend les climatologues de la vitesse à laquelle le changement climatique opère. Sur le graphique se trouvent en rouge les nuits tropicales à Rennes, et en vert celles de la campagne rennaise – Saint Jacques de la Lande - et en rouge le nombre de nuits tropicales et comment celles-ci ont explosé à Rennes depuis quelques années. Ils pensaient avoir battu un record en 2022 avec 8 nuits tropicales, ils pensaient que ce record allait tenir. Mais en 2023, il y a eu 12 nuits tropicales dont 7 de suite : cela n'était jamais arrivé.

En campagne, en 2022-2023, il y avait une nuit tropicale quand il y en avait 8 ou 12 à Rennes, et à la Mézière, il y en avait 3 fois plus : 3. Il y a un facteur multiplicatif y compris dans les petites communes, y compris dans les petits centres bourgs qui est vraiment important. Quand ils constatent que le phénomène de réchauffement climatique s'accélère en ville, il s'agit de quelque chose qu'il faut prendre en compte y compris dans les centres bourgs. Une chose n'a pas encore été faite - ils auront peut-être l'occasion de le faire - c'est que les capteurs sont placés en plein centre-ville : à la Mézière, il est devant la mairie, à la Melesse, il est sur la place de l'église. Ils ne savent pas trop comment cela se passe dans les lotissements alentour : il s'agit peut-être de quelque chose qu'il faudrait qu'ils regardent : à quel point l'îlot de chaleur sort-il du centre bourg pour aller sur les zones pavillonnaires périphériques ? Ce sont des choses qu'il faudrait éventuellement étudier.

Sur Rennes, ils ont montré les facteurs qui permettaient de quantifier la manière dont les espaces verts pouvaient réduire les îlots de chaleur. Ils ont développé ce qu'ils appellent des îlots de fraîcheur : le parc du Thabor, les prairies St Martin. Dès qu'il y a un parc significatif, un espace végétal dans la ville suffisamment important, ils voient la contribution à l'îlot de chaleur. Tous les capteurs montrent à quel point cela permet de baisser la température : donc rien n'est perdu. Tout dépend de ce qui est fait et des politiques qui sont mises en œuvre par exemple sur le plan climat dans le PCAE, qui veulent lutter à la fois sur les gaz à émission d'effet de serre - ce sont les politiques d'atténuation - et tout ce qui peut permettre, à l'échelle locale, de s'adapter, de se préparer à un climat de demain qui sera plus chaud, plus sec l'été, et qui dans les campagnes et vis-à-vis de l'agriculture nécessite un peu de projection et de réflexion sur ce que pourra être le développement agricole dans les territoires. Dans les centres bourgs, il faudra adapter le climat de demain qui sera particulièrement chaud et propice au développement des nuits tropicales. Ce phénomène ne sera pas limité aux grandes villes et à la ville de Rennes, la capitale régionale.

Monsieur Vincent DUBREUIL ne sait pas s'il a tenu son temps, mais il doit y être. Il remercie l'assemblée et reste à sa disposition pour répondre aux questions.

Monsieur le Président le remercie : la présentation était intéressante et concrète. Il demande s'il y a des questions ? Il se tourne vers ses collègues de la Mézière.

**Madame Sophie LE DREAN QUENECH'DU** souhaite poser une question. Lorsque les capteurs ont été posés à Melesse, ils avaient parlé de voir s'il y avait un effet – elle fait référence aux politiques d'aménagements – dans leurs études sur les politiques d'aménagements lors d'une désimperméabilisation, une végétalisation importante des centres-bourgs. Cela a-t-il réellement un effet sur le phénomène de l'îlot de chaleur ?

**Monsieur Vincent DUBREUIL** répond que le seul fait qu'ils aient mesuré à Melesse se trouve au niveau de la coulée verte. Lorsqu'il y a une coulée verte - cela a été démontré dans d'autres communes - le point est intéressant : il y a à la fois un effet typographique - l'air froid étant plus lourd, il a tendance à glisser vers le bas. C'est également cet effet qu'ils ont à Rennes au prairies Saint Martin. Quand il y a en plus une zone humide qui est maintenue avec de la végétation, cela amplifie le refroidissement. Par contre, ils n'ont pas mis les capteurs dans des quartiers : il faudrait que cela soit fait dans les quartiers où il y a des opérations qui sont un peu plus importantes. Cela a été fait à Vitré. Ils ont pu voir que certains types de quartiers avec une urbanisation avec davantage de surface perméable, davantage de boisement et d'espaces verts, contribuent à réduire la température. Il s'agit un peu d'études au cas par cas : il existe des modèles théoriques. Ils savent faire tourner un modèle. Ils le font sur Rennes ou ils travaillent à des projets d'aménagement. Ils vont simuler les effets d'un projet ou d'un mot sur

*l'intensité de l'îlot de chaleur, mais souvent sur les petites communes, les modèles sont aux limites de ce qui peut être réalisé, et souvent une expérimentation en comparant un lotissement, c'est en tout cas quelque chose qui peut être imaginé. Ce sont des choses qui peuvent être envisagées dans le futur.*

**Madame Sophie LE DREAN QUENECH'DU** répond qu'il parle des coulées vertes, des bois... Elle demande s'il y a eu une réflexion sur les matériaux qui absorbent la chaleur et qui ne la restituent pas ?

**Monsieur Vincent DUBREUIL** répond que cela a été vu avec les solutions grises, c'est-à-dire tout ce qui concerne la couleur, ce qu'ils appellent l'albédo : la capacité qu'ont les matériaux non pas de stocker l'énergie qui arrive mais de la renvoyer, la nature du matériau - certains matériaux stockent davantage la chaleur -. Cela porte sur les bâtiments : il faut imaginer les toitures, les revêtements au niveau du sol. Sur Rennes, les dernières pistes cyclables, plutôt que d'être refaites avec un bitume très foncé, ont été refaites avec un bitume un peu plus clair. Ce sont à la fois des enrobés qui absorbent l'eau et qui réfléchissent davantage. Ce sont là des leviers qui peuvent être mobilisés pour lutter contre le réchauffement.

**Madame Isabelle LAVASTRE** demande s'il y a des références. Est-ce que ces références pourraient être inscrites dans un plan local d'urbanisme ?

**Monsieur Vincent DUBREUIL** répond affirmativement : toute une documentation est faite par l'ADEME sur ces questions. Il existe des guides méthodologiques pour lutter sur ce qu'ils appellent la surchauffe urbaine et il est possible de mobiliser toute une série de dispositifs au niveau d'une collectivité. Les documents sont assez bien faits. L'ADEME a ailleurs financé le modèle dont il a parlé tout à l'heure avec la MCE. Il encourage à aller consulter ces guides qui sont très bien faits.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Yves HONORE.

**Monsieur Jean-Yves HONORE**, pour rebondir sur le sujet du plan d'urbanisme, indique qu'ils ont tendance à vouloir conserver l'identique, l'historique des bâtiments. Cela signifie-t-il qu'il faudra demain évoluer sur le type de bâtiment ? Ne plus faire des toitures en ardoises ? Cela pour faire en sorte d'avoir des bâtiments de style Andalousie ou Espagne, où ils ont vu depuis déjà longtemps que le blanc réfléchissait mieux la chaleur que le noir. Les élus sont assez historiques sur leur bâtiment, alors qu'il faudra sans doute évoluer vers autre chose.

**Monsieur Vincent DUBREUIL** répond que c'est un sujet compliqué et que Monsieur Jean-Yves HONORE a raison : il y a une dimension patrimoniale. On n'imagine pas les villes bretonnes autrement que couvertes en ardoises. Il faudra regarder. Anciennement, les plus anciens bâtiments, quand on revient au dix-neuvième siècle, les couvertures en ardoise n'étaient pas aussi systématiques qu'aujourd'hui. Au début du 19e il y avait plus de couvertures en tuiles car c'était quelque chose de plus répandu. Il faut penser la référence patrimoniale sur un terme peut-être un peu plus long.

Ce sont des réflexions qui supposent de faire en sorte qu'il y ait de la communication. Il ne faut pas le faire contre l'avis des gens : il y a une phase d'acculturation, d'éducation sur ces enjeux. Ils ne vont pas arriver à Clermont-Ferrand et leur dire qu'il faut qu'ils repeignent leur cathédrale en blanc : elle est noire, elle a toujours été noire en raison de sa pierre. La dimension patrimoniale est en effet à prendre en compte, mais il y a plein d'autres leviers qui peuvent être mobilisés. À Paris des expérimentations ont été commencées l'été dernier sur le fait de laisser les toits en zinc et pendant l'été d'avoir des systèmes de peinture blanche ou claire et qui partent aux premières pluies d'automne. Ils peuvent imaginer des choses de ce type-là. Ce ne sont pas de grosses révolutions, mais cela permet d'apporter techniquement de petits éléments d'amélioration et de confort thermique.

Dans le phénomène d'acculturation et d'éducation, dans le sud de la France, ils savent gérer les pics de chaleur. Les gens ont pris l'habitude d'ouvrir et de fermer les fenêtres au bon moment, de faire en sorte que la ventilation, notamment sur les appartements et les maisons traversants d'avoir une bonne ventilation. Concrètement, ils ne savent pas très bien le faire, ils oublient. Dans le sud de la France, ils savent à telle heure il faut ouvrir et qu'à telle heure il faut fermer, sinon l'appartement est juste invivable. Cela fait partie des choses qu'il va falloir apprendre à gérer.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions ?

**Monsieur Patrice GUERIN** fait remarquer qu'ils sont tous en train de mettre des panneaux photovoltaïques qui sont tous gris et noirs ? Il demande également s'il y a des essences ou des variétés d'arbres qui rejettent moins de chaleur la nuit ?

**Monsieur Vincent DUBREUIL** souligne que lorsqu'il parle de lutte contre le réchauffement climatique, il y a toujours 2 politiques : l'atténuation avec la limitation des gaz à effet de serre - tout ce qui est photovoltaïque et qui permet de produire de l'électricité autrement qu'en brûlant des énergies fossiles -. Il admet que de mettre des panneaux photovoltaïques sur des toitures peut provoquer - et cela dépend aussi du type de panneau, cela a progressé et il y a eu des conférences faites un peu partout sur la collectivité - il y a eu beaucoup de progrès. Il y a souvent une couche de ventilation entre le panneau et la toiture ce qui permet de faire circuler l'air et d'amortir l'effet thermique.

Lorsqu'on lutte contre le changement climatique en plantant des arbres, il faut mettre des arbres qui transpirent l'été et qui consomment de l'eau. Réduire la chaleur en ville suppose de mettre une végétation qui peut consommer l'eau. Il faut être en capacité d'apporter de l'eau aux arbres pour qu'ils transpirent. S'ils plantent des arbres totalement adaptés à la sécheresse l'été, ce sont des arbres qui vont fermer leurs stomates et qui vont donc réduire leur évapotranspiration. Le bénéfice sur les îlots de chaleur sera alors à peu près nul. C'est une erreur qui a été faite par les collègues de Marseille au début lorsqu'ils ont décidé de créer des parcs et de planter des espèces locales. Les espèces méditerranéennes sont adaptées à la sécheresse d'été et qui est évapo-transpirent très peu l'été. Il faut planter des arbres qui supportent la chaleur et qui consomment de l'eau l'été : cela suppose qu'il faudra leur apporter de l'eau l'été, dans un contexte où l'on sera de plus en plus exposé aux sécheresses d'été. Lutter contre le réchauffement climatique n'est pas quelque chose de simple : c'est la quadrature du cercle. C'est contradictoire : il faut essayer d'apporter des solutions.

**Monsieur Philippe LE DÛ** Intervient à son tour. Sa question va un peu dans le même sens : en campagne et selon les différents types de végétation, suivant la densité des haies dans le paysage, il y a probablement des différences de température l'été. La végétation cultivée ne s'évapore pas autant que les haies ?

**Monsieur Vincent DUBREUIL** répond que présenté, ainsi cela semble simple. Ils ont réalisé des mesures et cela n'est pas aussi simple que cela. Il y a blocage et bocage et il y a haies et haies. Il y a de grandes variétés. Toutes les études qui ont été menées sur une échelle méso - c'est à dire sur l'échelle du paysage - il ne donne pas des tendances aussi nettes que cela. Lorsque l'on se trouve à l'abri d'une haie, l'effet de l'ombre est immédiat. Le rôle principal du bocage est aussi d'amortir le vent et son effet desséchant, de permettre l'infiltration de l'eau - c'est ici un phénomène important -. Tout le monde a en tête l'idée de maintenir et de préserver le bocage pour l'infiltration de l'eau : cela permet de garder tout le stock de biodiversité qui est aussi un des moyens fondé sur la nature pour lutter contre le réchauffement climatique. Il n'y a que des effets bénéfiques, mais la gestion du bocage et des haies représente un coût, porté par les collectivités pour maintenir ces éléments paysagers qui sont des moyens de lutter contre l'aggravation du changement climatique. À la fois sur les températures, mais aussi pour la biodiversité et sur l'eau : préservation et restauration des zones humides, tout ce qui permet à l'eau de s'infiltrer. Tant que l'eau est dans le sol, elle repart moins vite dans l'atmosphère. Si l'on multiplie les plans d'eau, l'eau s'évapore plus directement. Il y a plein d'effets bénéfiques de faire en sorte que l'eau reste dans le sol et qu'elle parte le moins rapidement possible. Une fois que l'eau est partie, c'est plus compliqué et cela a un coût de la faire revenir.

**Monsieur le Président** remercie. Il ajoute que Monsieur Vincent DUBREUIL a indiqué qu'il travaille en Conseil scientifique auprès de la région Bretagne, auprès de l'ADEME aussi...

**Monsieur Vincent DUBREUIL** indique qu'ils interagissent avec l'ADEME car il y a une représentation en région de l'ADEME. L'ADEME finance souvent des projets comme celui qui a été fait sur la communauté de communes, ou d'autres projets qui ont pu être menés sur Rennes ou Vitré avec des cofinancements. L'ADEME fait beaucoup de publications, met en place des ateliers pour aider et accompagner les collectivités.

Au niveau du Haut Conseil Breton pour le Climat, ils ont travaillé avec la chambre d'agriculture, avec la CCI. Ils essaient de travailler de plus en plus avec les entreprises. Ils ont travaillé avec des associations qui sont aussi très engagées sur ces questions-là. Ils essaient de varier les partenaires pour porter ce message de la nécessité d'agir face au changement climatique.

**Monsieur le Président** remercie.

A suivre, et dans la même thématique, arrive la présentation du bilan à mi-parcours du PCAET de la communauté de communes.

---

N° DEL\_2024\_026

**Objet** Energie-Climat  
PCAET : Bilan à mi-parcours

**Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs**  
**Contexte**

Le Plan Climat Air Énergie de Territoire (PCAET) du Val d'Ille-Aubigné a été approuvé en février 2020, pour une durée de 6 ans. Ce document présente un diagnostic du territoire sur les différents indicateurs liés aux thématiques du climat et de l'énergie : consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, émissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air. À partir de ce diagnostic sont définis des objectifs et un plan d'actions.

Afin d'introduire le sujet, M. Vincent DUBREUIL enseignant chercheur à l'université de Rennes II, spécialiste de l'impact du changement climatique sur l'agriculture et les villes, et co-président du Haut Conseil Breton pour le Clim présente le changement climatique : de ses causes à ses conséquences, de l'échelle internationale à l'échelle locale.



## Rappel réglementaire

Chaque PCAET doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans. Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi, consistant à mesurer les évolutions des indicateurs et également de l'avancement du plan d'actions. Voici ce que dit la réglementation :

Article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales : « Les EPCI (...), lorsqu'ils ont adopté le PCAET, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET et avec le SRCAE, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »

Article R.229-51 du code de l'environnement : « IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Ces textes actent l'obligation de produire un bilan à mi-parcours qui doit être diffusé au public, mais le contenu et la forme dudit document ne sont pas précisés.

## Démarche pour la réalisation du bilan à mi-parcours au Val d'Ille-Aubigné

Le bilan à mi-parcours du PCAET sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné a été établi entre l'été 2023 et le premier trimestre 2024.

Le diagnostic a été actualisé à partir des données mises à disposition par l'Observatoire de l'Environnement de Bretagne et Air Breizh. Ainsi, les données de 2010 et 2020 des indicateurs ont permis d'établir des tendances d'évolution ; et par conséquent les principaux enjeux liés aux objectifs de diminution de consommation d'énergie, augmentation de la production d'énergies renouvelables et diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Le diagnostic actualisé a été présenté en commission Climat – Énergie le 5 octobre 2023.

Le suivi d'avancement du plan d'actions du PCAET s'est inscrit dans la démarche de suivi/animation du Projet de Territoire, afin de conserver une vision d'ensemble et une transversalité entre les démarches des services, liées aux différents secteurs (agriculture, mobilités, habitat, environnement, énergie, etc.). Ce suivi est donc issu des réunions Agents/Élus du Projet de Territoire. Certains points ont également nécessité des échanges techniques supplémentaires. Ce point d'étape du plan d'actions a permis de définir les principales perspectives pour la suite du PCAET. À noter que ces perspectives sont établies en cohérence avec les perspectives du Projet de Territoire.

Le suivi du plan d'actions a été présenté en commission Climat le 15 février 2024.

En parallèle, le CODEVIA a été sollicité dans le cadre de la réalisation du bilan à mi-parcours. Une réponse leur sera transmise suite à l'approbation du bilan à mi-parcours.

*Une présentation synthétique du bilan, l'avis du CODEVIA et le bilan à mi-parcours sont joints à la présente.*

Le bilan a été établi depuis la mi-2023 jusqu'à ce premier trimestre. Les éléments qui ont été pris en compte pour ce bilan et l'utilisation des données qui sont mises à disposition L'Observatoire de l'environnement de Bretagne et Air Breizh, ainsi que les données de 2010 et de 2020. Les indicateurs ont permis d'établir les tendances d'évolution et de pouvoir se forger une idée sur les évolutions concernant les principaux enjeux.

Le PCAET a été validé en février 2020 avec une liste impressionnante d'actions. Tel que cela a été fait et tel qu'ils le font aujourd'hui avec les services et concernant le projet de territoire, un point d'avancement annuel action par action et thème par thème est la méthode utilisée. De manière cohérente avec la démarche de points de situation et de points d'avancement du projet de territoire de façon à ce que les plans d'action du PCAET puissent être lus de manière transverse à la mise en œuvre du projet de territoire.

L'objet n'est pas de reprendre la totalité des éléments de ce bilan qui ont été transmis mais plutôt de s'arrêter quelques instants sur chacun des 7 l'orientation du plan d'action du PCAET. Les 7 domaines d'orientation qui ont été retenus sont de travailler sur un bâtiment durable pour accompagner la généralisation du bâtiment durable.

Sur les énergies renouvelables, ils s'étaient fixés comme objectif la production des énergies renouvelables par la valorisation durable des ressources locales et des projets citoyens en intégrant la sensibilisation environnementale.

Sur l'aménagement, la mise en œuvre de l'aménagement durable du territoire.

Sur l'agriculture, il s'agissait de faire évoluer l'agriculture vers plus d'autonomie et de diversification pour réduire ses

émissions de gaz à effet de serre les valorisées son rôle dans le stockage du carbone et la production d'énergie renouvelable. Sur le patrimoine naturel, il s'agissait de valoriser et de préserver le patrimoine naturel pour renforcer la résilience du territoire. Concernant la mobilisation citoyenne et la gouvernance, il s'agissait le mobiliser pour la transition énergétique et écologique. Sur les mobilités, l'objectif était de faciliter les mobilités durables, le chapitre 7 des mobilités reprenant l'intégralité des actions du plan d'action mobilité sur le territoire.

Sur les consommations d'énergies, entre 2010 et 2020, sur leur territoire, les consommations d'énergie sont en hausse de +7%. Cela n'est pas cohérent avec les objectifs de réduction qu'ils se sont fixés. Le secteur le plus consommateur et le transport routier : cela ne surprendra personne. Le résidentiel et le tertiaire ont une consommation importante mais qui apparaît comme en baisse. La difficulté, Monsieur le Président l'a déjà dit en réunion de travail et en réunion de bureau, il le redit en Conseil communautaire, la difficulté vient du fait que les données qu'ils ont ne viennent pas de 2023, mais elles remontent à 2020. 'Sils ont les mêmes données au niveau du gouvernement pour piloter et orienter les actions en matière de transition écologique et énergétique, ils doivent avoir les mêmes difficultés, et la CCVIA a les mêmes difficultés qu'eux pour pouvoir définir plus précisément les orientations et les suivre, surtout dans la mise en œuvre.

En agriculture, les données apparaissent sur le territoire comme présentant une consommation moindre par rapport aux autres secteurs au total des énergies consommées, mais en forte augmentation et il se trouve que dans cette forte augmentation, lorsqu'un zoom a été fait sur l'utilisation du gaz naturel, une installation de chauffage de serre avec production d'électricité en cogénération qui est comptabilisée en agriculture. Cette installation le serre avec le chauffage en cogénération qui se trouve au sud de la commune de Melesse fait que dans le domaine de l'agriculture, ils constatent cette augmentation de la consommation de gaz.

Sur la production d'énergie renouvelable, celle-ci est en hausse entre 2010 et 2021 : + 40Gwh En 2020, une part de l'énergie renouvelable produite sur énergie consommée, et l'objectif de 2030 est d'augmenter à + 106 Gwh supplémentaires. Ils savent que depuis 2020, et tout récemment, des installations nouvelles se sont faites, dont certaines sont importantes comme sur St Aubin, sur les bâtiments des communes et sur les bâtiments neufs de la communauté de communes où on était installés des productions de photovoltaïques. Sur le territoire, il y a également de petites méthanisations qui produisent du gaz qui est injecté, soit pour faire de l'électricité, soit injecté en gaz. Et en fin d'année passée et début de cette année, avec des prises de délibération en Conseil municipal, l'élaboration de la cartographie des zones d'accélération de production d'énergie renouvelable. La dynamique sur le territoire en matière de production d'énergie renouvelable va dans le bon sens : ils doivent accélérer pour tenir la cadence et retrouver la trajectoire de l'objectif qu'ils se sont fixés. Monsieur le Président pense que compte tenu de l'ancienneté des chiffres sur lesquels ils travaillent, la tendance est bien prise en production d'énergie renouvelable. Pour tenir l'objectif 2030 et la modélisation d'un mix proposer d'énergie renouvelable qui a été élaborée, pour atteindre l'objectif de +106 Gwh supplémentaire à l'horizon 2030, cela peut être atteint avec, en éolien, l'installation de 4 mâts. En méthanisation, l'installation de 3 unités supplémentaires. Ce ne sont finalement pas de gros chiffres. En bois-énergie, 3 unités de réseaux de chaleur, 100 chaudières individuelles, ce qui n'est pas forcément très important non plus par rapport au nombre de constructions sur le territoire. En solaire photovoltaïque par les ombrières : 98 parkings de plus de 500 m<sup>2</sup> couverts d'ombrières photovoltaïques. Sur Vignoc, les installations se terminent : 500 panneaux. Sur le solaire photovoltaïque au sol, 5 hectares, en toiture, 2000 maisons ont installées des photovoltaïques lors de la construction, + 347 toitures supplémentaires existantes et sur lesquelles cela va être installé.

De ce sont des chiffres, en tout cas pour les premiers, qui sont en unité et cela ne paraît pas énorme, mais en réalisant le total de chacune de ces productions, domaine d'énergie par domaine d'énergie, le temps passe vite jusqu'en 2030. A l'échelle de 2030, il n'y a pas de temps à perdre pour se remettre totalement sur cette trajectoire.

En émission de gaz à effet de serre, les chiffres sont restés stables entre 2010 et 2020 alors qu'ils s'étaient fixés comme ambition de les faire baisser. Le secteur le plus émetteur et l'agriculture, et les transports. En agriculture des émissions importantes ont augmenté, et ils constatent également une forte augmentation dans le secteur des transports : cela est lié à la part de transport qui augmente beaucoup. Sur les parties résidentiels et tertiaires, les émissions sont plutôt à la baisse, mais à un niveau beaucoup plus faible que sur les 2 premiers domaines techniques.

Monsieur le Président pense avoir passé en revue tous les indicateurs.

Sur chacun des domaines en termes de récapitulatif : en transport constat d'une forte consommation d'énergie en augmentation, forte augmentation des gaz à effet de serre et une tendance qui n'est pas conforme aux objectifs fixés comme ambition. Cela va rester un véritable problème compte tenu de l'importance des transports : des habitants du territoire cela ne changera pas comme cela en claquant des doigts.

En action individuelle, il faut continuer à travailler sur l'incitation au changement de pratiques, et en collectif, il faut mettre en place des projets permettant d'avoir une meilleure utilisation des transports avec les lignes de transport en commun ou en mode de déplacements doux.

En ce qui concerne la production d'énergie renouvelable, la production a augmenté depuis 2010. L'objectif pour 2030 a été détaillé avec la modélisation d'un mix. En interne, il conviendra de développer tous les projets de production d'énergie renouvelable. Monsieur le Président élargit « en interne » : la communauté de communes et les communes. Et en externe, il faut accompagner les porteurs de projets public ou privé : c'est une action qui a été commencée en 2023 avec 2 rencontres organisées avec des chefs d'entreprises. Une réunion s'est tenue avec les chefs d'entreprise du côté ouest, et une autre s'est tenue à Andouillé-Neuville pour expliquer l'intérêt pour eux de pouvoir installer des productions d'énergie sur leurs

installations d'entreprises et même d'y aller jusqu'en autoconsommation.

Sur le secteur résidentiel, la consommation d'énergie est importante avec une marque à la baisse. Après les chiffres de 2020, ils auront ceux de 2021-2022-2023, où la consommation d'énergie baisse. Ils le savent car les coûts ont tellement augmenté que chacun a fait des économies.

S'ils s'en tiennent uniquement à la lecture des trajectoires d'évolution, ils peuvent exprimer qu'ils sont sur de bonnes évolutions, mais cela ne suffira pas. Il faut malgré tout continuer à accompagner les ménages dans leurs actions, dans le conseil de la rénovation énergétique et poursuivre les chantiers d'animation.

Sur le domaine agricole, Monsieur le Président ne redéveloppe pas : la consommation d'énergie est importante. Il faut modérer compte tenu de la cogénération sur les serres de Melesse. Il y a également une forte émission de gaz à effet de serre et une tendance qui s'est dégradée par rapport à l'ambition qu'ils s'étaient fixée et sur laquelle il faut travailler avec la profession. Ce ne sont pas eux, élus qui tous seuls, vont pouvoir définir les tendances sur les correctifs nécessaires et l'appui de l'intervention de Monsieur Vincent DUBREUIL, l'appui des scientifiques du Haut Conseil Breton pour le climat est un élément qu'il faut prendre en compte. Monsieur Vincent DUBREUIL est facilement mobilisable : il n'y a pas eu de difficulté pour le faire intervenir aujourd'hui. Il habite le territoire ce qui facilite. Il est très impliqué et il peut leur apporter des compléments en fonction des études que le groupe de scientifiques mène au niveau de la région Bretagne, et en prenant en compte également les orientations ou les outils que l'ADEME est amenée à élaborer et à diffuser.

Monsieur le Président indique qu'il y a ensuite un focus sur les plans d'action : sur les bâtiments durables, sur la production d'ENR, etc... - cela reprend ce qu'il a pu déjà exprimer en présentant les trajectoires précédentes -, en aménagement, en agriculture avec tout le travail qui est mené pour le maintien des chefs d'exploitation et les boucles de circuit court au programme du projet alimentaire du territoire, ainsi que sur le patrimoine naturel avec les trames vertes et bleues.

En matière de mobilisation, la communauté de communes a été retenue par l'ADEME pour mener avec eux, ou qu'ils puissent le mener avec le soutien de l'ADEME, pour un contrat d'objectif territorial qui est un guide qui va permettre d'actualiser un diagnostic sur tout ce qui est transition énergétique et écologique sur le territoire, et pouvoir actualiser, voire compléter, le programme d'action sur les actions qui seraient les plus efficaces à mener dans le cadre de cette transition.

Sur les mobilités durables, c'est la totalité du programme de la communauté de communes en matière de mobilité qui est repris dans le chapitre 7 du PCAET et la mise en place prochaine d'un comité des partenaires, la mise en place prochaine d'une ligne de transport collective, le travail sur les pistes cyclables avec des études qui sont bien avancées et le début de réalisation de l'ensemble de leur programme de schémas la création de nouvelles liaisons cyclables, l'intégration dans leur programme sur leur territoire de ce que le département a retenu de faire en matière de développement des liaisons cyclables, et les pôles d'échange multimodaux qui sont à l'étude et à mettre en perspective de réalisation pour faciliter les inter mobilités.

Il s'agit ici, sans reprendre la totalité du document qui a été transmis, des éléments essentiels de ce point d'étape à mi-parcours du PCAET de la communauté de commune qui avait été élaboré en 2019, peut-être de manière un peu trop théorique sur certains sujets, et on se fixant des objectifs qui étaient plus des niveaux d'ambition et qui finalement, au constat, confirme et font apparaître que ce n'est pas aussi facile de passer dans la réalisation pour atteindre un niveau d'ambition sur une période courte. Le PCAET est d'une durée de 6 ans : c'est court. Au bout de 6 ans, il y a une actualisation complète qui est prévu dans le processus de l'ADEME et une actualisation des actions pour en arrêter certaines sans doute, et en retenir d'autres pour faire que le territoire continue à avancer dans la transition énergétique. Ils savaient en 2019 lorsqu'ils l'ont élaboré qu'il fallait impliquer les acteurs du territoire, aussi bien les résidentiels que l'ensemble des professionnels, les entreprises, le monde de l'agriculture. Tout cela se confirme : il est absolument nécessaire de poursuivre dans l'application avec les professionnels qui œuvrent sur le territoire et qui construisent le territoire d'une manière complémentaire à l'action politique et qui contribuent directement à l'engagement et à la tenue de ces trajectoires de transition énergétique.

Monsieur Le Président propose d'approuver le bilan à mi-parcours du PCAET. Ce document présente un état des lieux actualisé des indicateurs liés au climat et à l'énergie, au regard des objectifs : consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, émission de gaz à effet de serre ; ainsi que l'avancement du plan d'action du PCAET, permettant l'atteinte des objectifs.

## **Débat :**

**Monsieur Jean-Yves HONORE** Indique que sur les gros projets et dans le monde agricole, le temps des dossiers est assez long, notamment le retour d'ENEDIS. Il explique le cas d'un projet où il souhaite installer 1200 m<sup>2</sup> de panneaux : il faut refaire les transformateurs, il faut refaire la ligne. Tout cela prend du temps et ce sont facilement 12 à 18 mois avant d'avoir l'aval si le projet se fait. Cela est important comparé aux 6 ans. Il ne sait pas s'il est possible de réduire cela. Il y a d'autres facteurs, indépendants de leur volonté, qui font que cela traîne un peu.

**Monsieur le Président** rappelle que l'engagement de l'Etat est que, dans les zones retenues d'accélération de production d'énergie renouvelable, le temps de traitement administrative doit être raccourci. C'est bien une zone d'accélération dans le sens réduction des temps des procédures technico administratives.

**Monsieur Jean-Yves HONORE** ajoute le principalement avec ENEDIS, ce sont des problèmes de réseau et de capacité : il faut du temps pour mettre cela en place. Cela peut facilement prolonger de 6 à 8 mois le temps que le transformateur qui peut réceptionner l'installation soit installé.

**Monsieur le Président** approuve qu'il faut le temps qu'ils programment et qu'ils réalisent les augmentations de capacité d'accueil, et cela va aussi multiplier les coûts.

**Monsieur le Président** demande s'il y a d'autres questions ?

Il propose la validation de la présentation du bilan à mi-parcours du PCAET avec les signes positifs et les éléments un peu plus difficiles à faire évoluer qui sont très différents les uns des autres.

---

**Vu**, l'obligation réglementaire d'effectuer un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan Climat Aire Énergie Territorialisé,

**Considérant**, l'avis du Codevia,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**APPROUVE** le bilan à mi-parcours du PCAET, ci-annexé.

---

**N° DEL\_2024\_021C**

**Objet** Intercommunalité  
Conseil de développement - Rapport d'activités 2023

Le Conseil de développement CODEVIA a validé son rapport d'activités 2023 lors de sa séance plénière du 25 janvier 2024. En application de l'article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu en conseil communautaire. Le rapport d'activités 2023 est présenté en annexe.

Il a été retenu de faire partager au Conseil communautaire le rapport d'activité Du Conseil de développement de l'année 2023.

Le document qui a été produit par le conseil de développement à l'ensemble des conseillers communautaires  
Trois représentants du Conseil communautaire sont présents et ils vont se partager la parole.

Le Conseil communautaire est en fin de mandat : il s'agit de la dernière année du mandat. Le renouvellement du CODEVIA est en cours. Il y a actuellement en fait fin de mandat 28 citoyens qui sont mobilisés : il y a eu depuis le début une dizaine de personnes qui se sont démobilisés. Il y a des enjeux de maintenir la mobilisation de l'ensemble des membres, d'où l'importance pour le Conseil de développement d'avoir des retours sur les travaux qu'ils assurent pour la communauté car cela motive les membres.

Les citoyens sont attentifs et attentives à la vie locale. La vie des communes remonte parfois au CODEVIA, en bien est parfois sous des aspects plus négatifs. Ils font attention de bien faire la part des choses et à ce que les sujets qui sont traités concernent l'ensemble du territoire et ne soient pas des questions qui porte sur le fonctionnement interne d'une commune. Il y a aussi des citoyens qui souhaitent participer au développement du territoire et au débat public : c'est une autre façon de s'informer et de participer. C'est une autre voix qui peut être entendue, par exemple pour le PCAET, ils auront l'occasion d'y revenir.

Le fonctionnement a déjà été précisé l'an passé : 6 réunions plénière dans l'année, soit une tous les 2 mois ou quasiment l'ensemble des membres sont présents, un bureau collégial composé de 6 membres et qui est renouvelé chaque année. Il se réunit une fois par mois pour préparer les plénières et gérer l'ensemble des questions qui se posent. Il y a aussi 3 groupes de travail permanents qui ont été créés au début du mandat et à partir des préoccupations des membres, dans l'attente des saisines de la communauté de communes. Un premier groupe s'appelle « territoire inclusif » : il se penche sur les personnes fragiles du territoire. Un 2nd groupe se penche sur la démocratie locale, et un autre sur les manières de s'alimenter sur le territoire. Il y a également 2 groupes de travail temporaires qui travaille sur la communication et la charte de fonctionnement. Il y a aussi des groupes de travail temporaire sur les saisines et les sollicitations de la communauté de communes.

Le Conseil de développement a été saisi le 22 juin 2023 de la demande d'un avis sur le bilan annuel du projet de territoire. Cet avis a été rendu le 25 septembre.

Ils ont également rendu un avis sur le bilan à mi-parcours du PCAET qui leur a été demandé le 23 octobre et qu'ils ont rendu le 10 janvier 2024, soit une rédaction en 2 mois. C'est un travail qui les a intéressés et auquel une dizaine de personnes ont participé dans la phase d'écriture. Cela a pris la forme d'un compte-rendu d'une vingtaine de pages. Le Conseil de développement remercie Monsieur le Président et le bureau de leur avoir fait un retour de leur lecture sur ces documents : à la

fois le bilan annuel du projet de territoire et le bilan annuel du PCAET.

Le Conseil de développement a également reçu des sollicitations qui leur sont arrivées en 2023 : une invitation à participer aux ateliers du CNR. Ils ont pris la décision de refuser car il n'était pas tout à fait en accord avec l'organisation de l'événement.

Ils ont reçu une demande d'avis sur une proposition de tracé d'une ligne de transport en commun régulière : le travail a été rapide. La saisine a été faite le 6 juin, la demande d'avis a été rendue le 23 juin.

Ils ont également reçu une invitation à participer au comité des partenaires de la mobilité. Ils y ont participé pour la 2e fois. La première fois, c'était lors de la première année de leur mandat. Il faut très satisfait d'avoir participé à cette commission.

Pour revenir sur les groupes de travail permanents, sur le « territoire inclusif », l'année a été un peu le point d'orgue du fonctionnement de ce groupe de travail qui n'avait choisi qu'un objet : des lieux d'accueil, les lieux de liens sur le territoire, ce qui est également appelé les tiers lieux. Il y en a une dizaine qui existe aujourd'hui sur le territoire et qui sont portés par des citoyens. Ils sont très différents : certains lieux sont plus institutionnels, mais ils sont aussi porteurs d'énergie. Le 7 octobre, ils ont organisé une journée qui était une journée de rencontre entre les tiers lieux, et aussi une journée de formation. M. GORIAUX, qui n'est pas présent ce soir, a eu la gentillesse d'accepter de participer à cette journée. Il a animé un atelier de formation le matin. La journée s'est terminée dans l'après-midi avec un moment plus convivial et un spectacle théâtral. Le travail de ce groupe de travail devrait aboutir à l'édition, A la fois numérique et physique - c'est un souhait -d'un livret des lieux de liens. Il est aujourd'hui élaboré et ils sont plus sur la phase finale : cela permet de recenser l'ensemble de ces lieux existants sur le territoire.

Sur le groupe de travail « démocratie locale », la réflexion portait - dans le contexte de la transition écologique -de savoir comment faire pour que tout le monde participe à la transition écologique, et en particulier les citoyens. Le Conseil de développement pense que la forme démocratie représentative ne suffira pas à mobiliser les citoyens. Ils s'interrogent de savoir comment faire autrement, quelle autre forme de démocratie peut intervenir. Ils ont réfléchi à ce qu'était la démocratie locale citoyenne, à la signification de la participation, à la signification de délibération. Ils se sont interrogés de savoir comment s'y prendre. Ils ont fait des analyses de cas pour voir comment cela fonctionne. Le CESER a publié cette année, en 2023, un document sur la représentation, sur la façon de participer à la décision en Bretagne. Ils ont travaillé à partir de ces documents. Ils ont fait des analyses de récits de territoire, ils ont décrypté de tout ce qui relevait dans chaque commune de la participation, autrement que via le Conseil municipal. Ils ont regardé sur 2-3 ans de quelle façon la population a été informée sur toutes les formes de transition : quels étaient les éléments d'information pour pouvoir participer et être intéressé, mobilisé. Ils ont fait le point sur la démocratie représentative au travers des élections sur la participation et l'absentéisme surtout. Le Conseil de développement voulait savoir si leur territoire avait beaucoup d'abstention aux élections : il y a plus de participation que l'île-et-Vilaine et qu'au National. Par contre en ce qui concerne l'abstention aux élections municipales de 2020 qui se sont déroulées lors de la période COVID, l'abstention a été très forte. Il faudra regarder de plus près comment cela bougera lors des élections de 2026. Le Conseil de développement a réalisé un panorama de toutes les formes de démocratie représentative, participative, délibérative,... pour voir comment cela se vivait sur le territoire. Ils ont émis un document, un livret qui est à la disposition des élus. Il n'a pas encore été diffusé : il faut voir si cela a de l'intérêt.

Pour le Conseil de développement, ce qui est important, c'est qu'il n'y aura une transition écologique que s'il y a une transition démocratique, c'est à dire si tout le monde s'y met et qu'il ne s'agisse pas d'un face à face entre les conseils municipaux et les citoyens. Il faut être ensemble et voir comment coopérer.

Monsieur le Président propose de prendre acte de la présentation de ce rapport d'activités 2023 du Codevia, par ses membres.

## **Débat :**

**Monsieur le Président** demande comment faire pour récupérer le document qui a été fait ? Il questionne de savoir s'il faut écrire ou le commander ?

**Monsieur le Président** ne comprend pas ces derniers propos : « éviter qu'il y ait un face à face entre la population et les conseils municipaux ». Monsieur le Président ne comprend pas ce que cela veut dire : les conseils municipaux sont élus en démocratie représentative. Les habitants sont invités à élire leurs représentants pour un mandat. Il ne comprend donc pas pourquoi et comment cela est traduit et exprimé par un face à face. Monsieur le Président ne comprend pas.

**Madame Francine GRELIER** répond qu'elle a été élue dans 2 mandats. Pour elle il y a une petite distance avec la population : la question est de savoir comment faire en sorte que cette distance soit atténuée. Pour Monsieur le Président, il ne s'agit donc pas d'un face-à-face.

**Madame Francine GRELIER** convient que le mot était trop fort.

**Monsieur le Président** dit qu'il était soit trop fort soit inapproprié. Si l'explication est celle que Madame Francine GRELIER vient de donner, Monsieur le Président n'entend pas « face à face »

**Madame Francine GRELIER** Dis que cela devient parfois du face à face lorsqu'un collectif de citoyens n'est pas d'accord avec les décisions qui sont prises. Il s'agit de savoir comment gérer cette relation forte.

**Monsieur le Président** ne souhaite pas entrer dans un débat, mais lorsque le pronom « on » est utilisé, il ne sait plus de qui il s'agit. Il s'interroge de savoir si le « on » est le CODEVIA ? Il demande de qui il s'agit ?

**Madame Francine GRELIER** répond que le « on » s'applique lorsqu'il y a un conseil municipal d'un côté, et des citoyens, habitants, qui qui réclament.

**Madame Valérie BERNABE** Intervient à son tour pour dire que les mouvements de citoyens ne sont pas non plus représentatifs d'une commune : cela peut être un petit groupe qui fait beaucoup de bruit et qui n'est pas forcément représentatif.

**Madame Francine GRELIER** reprend la parole pour dire que c'est tout cela qui fait la démocratie. C'est tout cela qui est à traiter, à travailler.

**Monsieur Vincent DUBREUIL** parlait d'acculturation : comment s'éduque-t-on ? C'est travailler ensemble, ces coopérer.

**Madame Isabelle JOUCAN** accorde qu'elle pense qu'ils se rejoignent tous là-dessus. Tout le monde autour de la table travaille à monter des listes pour aller chercher des habitants qui veulent bien s'investir au sein de leur commune pour emmener des projets publics. Tout le monde sait combien cela est difficile. Tout le monde a à cœur la participation citoyenne, avec peut-être un curseur qui n'est pas au même endroit, mais personne ne réfute la possibilité de favoriser la participation citoyenne.

**Madame Francine GRELIER** acquiesce et demande comment il faut s'y prendre ?

**Madame Isabelle JOUCAN** dit qu'elle est tout à fait preneuse de cette solution si elle est connue.

**Madame Francine GRELIER** accorde que cela est compliqué et qu'il faut remettre cela sur le chantier continuellement.

**Monsieur le Président** indique comprenant connaissance du document qu'ils ont travaillé, ils pourront peut-être progresser dans la compréhension réciproque.

**Madame Hélène PERSON** de la commune de la Mézière intervient à son tour. Elle a travaillé plus particulièrement sur le groupe « nourrir le territoire ».

Les sujets sur lesquels ils ont travaillé en 2023 portent sur 3 thématiques. Une première thématique est plutôt autour de la sensibilisation avec différentes actions : ils ont organisé à la mi-juin « le banquet des paysans ». L'idée était d'amener des citoyens sur la ferme BioTaupes. C'est une journée durant laquelle se sont déroulées plusieurs activités autour de la fabrication du pain, autour de la visite de la ferme, autour de podcasts qui ont été réalisés auprès de l'Ehpad de St Aubin d'Aubigné sur les pratiques alimentaires de leur jeunesse. Il s'agissait d'une action de sensibilisation. Pour la 2e année consécutive, ils ont participé au festival alimentaire en projetant des films autour de ces questions sur l'alimentation. Le dernier était en novembre. Cela est généralement suivi d'un buffet végétal.

Le Conseil de développement a des liens assez étroits avec Monsieur Frédéric BOUGEOT et Monsieur Maxime LEFORT sur le PAT, à la fois pour suivre la mise en place du PAT et participer. Le Conseil de développement a été présent aux 2 derniers comités pilotage. L'idée est de voir comment ils peuvent contribuer à l'avancement du PAT, pour réflexion d'un potentiel PAT 2. Sur la question plus précise du PAT, ils ont travaillé plus spécifiquement en 2023 sur la question des cantines et comment faciliter la mise en place de la loi EGALIM pour les cantines. Ils ont organisé une rencontre avec Monsieur Frédéric BOUGEOT, Terre de Sources et un cuisinier de la cantine de Melesse pour essayer de comprendre quels étaient les freins. Ils ont travaillé sur une cartographie sur la communauté de communes sur les cantines qui sont en régie où qui ne sont pas en régie, qui sont engagés avec Terre de Source ou non. Ils se questionnent de savoir comment ils peuvent contribuer et faciliter l'avancement de ces sujets sur l'alimentation sur le territoire.

Les membres du conseil de développement présentent le budget financier.

Le budget réel du CODEVIA est de 8000€. Les frais de personnel sont les 40% de l'animateur qui sont pris en charge par l'établissement public. Sur les 8000€ de recettes et de dépenses, ce sont essentiellement des formations, le paiement des prestataires de formation et d'animation. Les frais de réception sont assez forts : Le Conseil de développement a fait systématiquement des buffets lors des événements liés à l'alimentation. La somme des recettes correspond à la subvention Du Conseil régional.

**Monsieur Philippe LE DÛ** Indique que la masse salariale du poste d'animation lors de la première année de fonctionnement a été nulle car ils étaient en démarrage. La 2e année, ce poste était autour de 3000€ de dépenses. En 2023

ils sont aux alentours de 8000€, avec un budget prévisionnel qui est systématiquement de 10000€, car 5000€ sont alloués par la région, et possiblement 5000€ de la communauté de communes, en plus de la masse salariale. C'est sur cette dernière année que les dépenses sont plus fortes, où il y a le plus d'événements, avec l'aboutissement des projets.

**Monsieur le Président** remercie.

Il demande s'il y a des questions complémentaires de la part des élus communautaires ?

**Madame Isabelle JOUCAN** demande s'il y a une possibilité de renouveler son mandat pour le CODEVIA ? De faire 2 fois 3 ans ?

Elle demande si sur les 28 personnes aujourd'hui présentes, il y en a bien 11 qui repartent pour un second mandat ?

**Monsieur le Président** fait remarquer qu'il s'agit du point à venir.

**Madame Isabelle JOUCAN** questionne de savoir pour quelle raison les gens ne souhaitent pas continuer ? Qu'est-ce qui les freine à faire à un 2nd mandat ? Elle demande si les gens se démobilisent ?

**Madame Francine GRELIER** répond et précise qu'elle ne va pas repartir parce que cela fait déjà 7 ans qu'elle fait cela, depuis le début. Il y a des gens qui sont là tout le temps et qui ne vont pas reprendre. C'est une des explications – 7 ans -. La lourdeur des choses, des saisines, la lourdeur des travaux qui ne sont pas simples et qui sont complexes, ne correspond peut-être pas à une façon de faire beaucoup plus concrète qui passionneraient plus les gens. Ils vont pouvoir voir comment cela va mobiliser de nouvelles personnes.

**Monsieur le Président** approuve.

**Madame Isabelle JOUCAN** demande s'ils échangent avec d'autres Le Conseil de développement ? Cela se passe t-il différemment chez eux ? Travaillent-ils d'autres façons ? Vont-ils sur des choses plus concrètes ? Comment cela se passe-t-il ?

**Madame Francine GRELIER** fait remarquer que le Conseil de développement de la communauté de communes est très vivant : il fonctionne bien. Il a fonctionné en continuité, ce qui n'est pas le cas partout. En particulier sur la prise en compte du Conseil de développement, le CODEVIA est en très bonne position dans la relation avec les élus.

**Madame Isabelle JOUCAN** voulait pointer que ce n'est pas quelque chose de très naturel ni de très vieux : ce sont des instances qui se mettent en place. Il faut aussi le temps que les gens saisissent l'importance de ces instances-là. Cela est valable pour les 2 côtés : élus et non élus. **Madame Isabelle JOUCAN** pense que le temps apportera des réponses et des motivations supplémentaires. Ils vont voter tout de suite la composition, et ils ont vu en bureau que toutes les communes n'étaient pas forcément représentées. Il n'y avait pas forcément de candidature : il s'agit là aussi d'un questionnement pour les élus. Lors du dernier bureau, Monsieur le Président leur a demandé de voir dans leur commune. Ce n'est pas si facile de motiver des gens. La première question qui revient est de savoir combien de réunions cela va faire. Lorsqu'ils annoncent 3-4 réunions en plénière et des réunions de travail, cela commence déjà à se complexifier. L'engagement est compliqué.

**Madame Valérie BERNABE** a entendu sur leur façon de procéder sur la démocratisation, etc... elle trouve qu'ils sont sur un travail de type « recherche » ...

**Madame Francine GRELIER** accorde cela sur ce groupe de travail.

**Madame Valérie BERNABE** trouve en effet que cela est complexe pour une personne qui n'est pas formée à cette façon de fonctionner.

**Madame Hélène PERSON** explique que chaque groupe de travail travaille différemment : ils se questionnent eux-mêmes sur la valeur ajoutée qu'ils apportent ? Sur ce à quoi ils servent ? Comment peuvent-ils être plus utiles ? Font-ils ou non de la sensibilisation ou est-ce que cela ne sert à rien ?

Elle pense que les actions de sensibilisation permettent également de faire connaître le Conseil de développement CODEVIA, et cela peut donner envie. Pour sa part c'est comme cela qu'elle en a eu connaissance et qu'elle a rejoint le CODEVIA.

Dans les questions de savoir pour quelles raisons les gens partent, elle pense que globalement les gens qui sont présents ont envie de s'impliquer pour leur vie de citoyens, mais parfois les questions sont de savoir si ce qu'ils font sert vraiment à quelque chose ? C'est la raison pour laquelle les interactions avec les élus sont très importantes, sur des dossiers comme le PCAET, et se questionner comment on implique le maximum de gens.

**Madame Isabelle JOUCAN** explique que l'on touche aussi du doigt qu'il n'est pas facile de travailler en collectif. Cela se voit aussi dans les communes où ils forment des groupes de travail et où ils appellent des non-élus à les rejoindre. Ce n'est pas si facile d'animer, de garder les gens en position d'être actifs dans ces groupes.

[inaudible]

**Madame Isabelle JOUCAN** peut témoigner que les gens qui étaient présents au conseil de développement de Guipel sont des gens avec qui ils avaient des interactions. Cela faisait avancer les choses.

**Monsieur le Président** demande s'il y a d'autres interventions ?

Il remercie le Conseil de développement de leur travail de présentation du bilan 2023 et de leur forte implication. Il convient que ce n'est pas forcément facile avec des délais qui sont parfois trop courts. Son engagement est d'essayer de leur donner des délais plus longs, de les alerter plus en amont.

**Monsieur le Président** remercie de leur implication personnelle ainsi que celle du groupe sur la production d'éléments de remarques ou d'interrogations : Le PCAET, le projet de territoire... Ils s'attachent à lire leurs avis complètement avec les personnes des services qui sont plus directement impliqués sur ces dossiers. Il trouve utile et intéressant de prendre en compte et d'apporter une réponse de ce qui en a été fait. Cela est important et cela a été mentionné. Concernant le PCAET, cela leur a été adressé il y a peu de temps.

**Monsieur le Président** remercie une nouvelle fois pour l'implication de tous les membres du CODEVIA sur cette période des 3 ans qui se termine.

Il demande au Conseil communautaire de prendre acte de la présentation du rapport d'activité d'année 2023 du Conseil de développement du Val d'Ille Aubigné.

---

**Vu** le rapport d'activités du Conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné de l'année 2023, ci-annexé,

Le Conseil de Communauté prend acte

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2023 du Codevia.

---

**N° DEL\_2024\_029**

**Objet** Intercommunalité  
Conseil de développement - Composition

Conformément aux délibérations 2020\_376 du 13 octobre 2020, 2020\_011C du 23 février 2021 et 2022\_046 du 8 mars 2022, le conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné est reconduit avec pour principe de composition : 40 sièges garantissant le respect de la parité et de la représentativité des communes pour un mandat de 3 ans renouvelable 2 fois.

Cette instance de démocratie participative est composée de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Il appartient à l'organe délibérant de l'EPCI de déterminer la composition de ce conseil de développement. Pour permettre sa libre expression, conformément à la loi, aucun conseiller communautaire ni communal ne peut siéger en son sein. Par ailleurs, les membres de ce conseil ne sont pas rémunérés.

Suite à l'appel à candidatures, 28 réponses ont été reçues. La parité est partiellement respectée (15 femmes et 13 hommes), 6 communes ne sont pas représentées (Andouillé-Neuville, Aubigné, Guipel, Langouët, Mouazé, Vieux Vy sur Couesnon) .

Proposition de composition du conseil de développement selon les candidatures déclarées :

NOM	PRENOM	COMMUNE	Nb de MANDAT (24-27 inclus)
BASQUIN	Céline	Melesse	1er
BOSCHET	Claude	Montreuil-sur-Ille	2nd
CACQUEVEL	Anne	La Mézière	2nd
DELATTRE IBORRA	Déborah	Feins	1er
DESPORTES	Mathilde	Montreuil-sur-Ille	1er
DURAND	Laurence	Montreuil-le-Gast	1er
DUROCHER	Marie-Agnès	Gahard	1er



FILY	Jean-Michel	Melesse	1er
FLOCH	Nicolas	Guipel	1er
GOURRONC	Ludwig	St Symphorien	1er
HAVET	Paul	Gahard	1er
HUYGHE	Damien	Vignoc	1er
JAGOT	Elisabeth	St Gondran	1er
LAHSINE	Touria	Melesse	1er
LAJARGE	Damien	St-Germain-sur-Ille	1er
LE DU	Philippe	Gahard	2nd
LE GOFF	Yvan	St-Germain-sur-Ille	2nd
LE ROC'H	Odile	Sens-de-Bretagne	1er
LEMEE	Vincent	Montreuil-sur-Ille	1er
LOIR-MONGAZON	Elisabeth	Feins	1er
LOUAZEL	Marylène	La Mézière	2nd
MACE	Aurélié	St-Germain-sur-Ille	1er
MARHEM	René	Melesse	2nd
NEZZARI	Amar	St Aubin d'Aubigné	1er
PERSON	Hélène	La Mézière	2nd
RENAULT	Michel	Melesse	3e
ROBERT	Cécile	Montreuil-sur-Ille	1er
RONVEL	Sylvie	St-Aubin-d'Aubigné	2nd
SAUVEE	Aulne	Melesse	2nd
SGARLATA	Vanessa	Vignoc	1er
THEVENET	Xavier	St-Médard-sur-Ille	1er

Il est proposé de désigner le conseil de développement sur cette liste et d'organiser, avant l'été, un tirage au sort sur les listes électorales des communes non représentées ou sous-représentées afin de compléter la liste, des personnes volontaires.

#### **Débat :**

**Monsieur Philippe DESILLES (DGA)** indique que 3 nouvelles personnes se sont portées volontaires : Monsieur Nicolas FLOCH de Guipel, Monsieur Amar NEZZARI de St Aubin d'Aubigné et Madame Cécile ROBERT de Montreuil-sur-Ille.

**Madame Isabelle JOUCAN** indique qu'il y a une autre candidate qui n'a peut-être pas eu le temps de candidater mais qui était motivée. Elle demande comment cela se passera dans ce cas et s'il faudra revoter une 2e version lorsque le tirage ressort aura été réalisé ?

**Monsieur le Président** propose au conseil communautaire de valider la proposition des candidatures reçues, y compris les 3 dernières, soit 31 candidatures. Le nombre de sièges est de 40. Monsieur le Président propose de compléter à suivre par tirage au sort sur les listes électorales des communes, en priorité les communes n'ayant pas de membre, et de pouvoir proposer à la validation du Conseil communautaire, après avoir pris contact avec les personnes qui seront tirées au sort et obtenu le raccord d'y participer, de valider une liste complémentaire des membres.

Monsieur le Président demande si cela est clair pour tout le monde et il propose au Conseil communautaire la liste dès 31 volontaires pour siéger et travailler au sein du Conseil de développement.

**Monsieur le Président** ajoute qu'il faudra vérifier si l'article L21-43-2 du CGCT s'applique ou non. Monsieur le Président pense qu'il s'applique mais il demande à ce que cela soit vérifié.

**Vu** l'article L5211-10-1 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** les candidatures reçues,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**VALIDE** la nouvelle composition du conseil de développement de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné :

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>COMMUNE</b>
BASQUIN	Céline	Melesse
BOSCHET	Claude	Montreuil-sur-Ille
CACQUEVEL	Anne	La Mézière
DELATTRE IBORRA	Déborah	Feins
DESSPORTES	Mathilde	Montreuil-sur-Ille
DURAND	Laurence	Montreuil-le-Gast
DUROCHER	Marie-Agnès	Gahard
FILY	Jean-Michel	Melesse
FLOCH	Nicolas	Guipel
GOURRONC	Ludwig	St Symphorien
HAVET	Paul	Gahard
HUYGHE	Damien	Vignoc
JAGOT	Elisabeth	St Gondran
LAHSINE	Touria	Melesse
LAJARGE	Damien	St-Germain-sur-Ille
LE DU	Philippe	Gahard
LE GOFF	Yvan	St-Germain-sur-Ille
LE ROC'H	Odile	Sens-de-Bretagne
LEMEE	Vincent	Montreuil-sur-Ille
LOIR-MONGAZON	Elisabeth	Feins
LOUAZEL	Marylène	La Mézière
MACE	Aurélie	St-Germain-sur-Ille
MARHEM	René	Melesse
NEZZARI	Amar	St-Aubin-d'Aubigné
PERSON	Hélène	La Mézière
RENAULT	Michel	Melesse
ROBERT	Cécile	Montreuil-sur-Ille
RONVEL	Sylvie	St-Aubin-d'Aubigné
SAUVEE	Aulne	Melesse
SGARLATA	Vanessa	Vignoc
THEVENET	Xavier	St-Médard-sur-Ille

---

**N° DEL\_2024\_020C**

---

**Objet**                   Tourisme  
Domaine de Boulet - convention VACAF 2024-2026

La convention triennale VACAF 2024-2026 entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et la mission nationale VACAF, dont la gestion est confiée à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault 139 Avenue de Lodève - 34043 MONTPELLIER CEDEX 9 est présentée en annexe.  
Elle a pour objet de de créer les conditions favorables à un accueil de qualité des familles allocataires et définir les obligations de chacune des parties.

Par leur action sociale, les Caisses d'allocations familiales « *contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.*

*L'offre de services doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes et à celles faisant face au handicap d'un parent ou d'un enfant, notamment au travers d'une politique facilitant leur accès.*

*Les Caf soutiennent le départ en vacances des familles allocataires par leur politique d'aide aux vacances. ».*

La convention présentée en annexe permet à l'allocataire de régler uniquement la partie de son séjour non prise en charge par la CAF.

La Communauté de communes perçoit directement de la CAF le montant de la prise en charge. Le montant locatif perçu est donc conforme aux tarifs fixés par délibération DEL 2024\_007.

Les engagements des parties figurent aux articles 3 et 4 de la convention.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Monsieur le Président propose :

- de valider les termes de la convention triennale VACAF 2024-2026
- de l'autoriser à signer la dite convention ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

---

**Vu** la délibération DEL\_2024\_007 fixant la tarification applicable à compter du 1er février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**VALIDE** les termes de la convention triennale VACAF 2024-2026 entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et la mission nationale VACAF, dont la gestion est confiée à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault 139 Avenue de Lodève - 34043 MONTPELLIER CEDEX 9

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la dite convention ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

---

**N° DEL\_2024\_018C**

---

**Objet**                   Tourisme  
Camping du Domaine de Boulet - Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur du camping du Domaine de Boulet a été approuvé par délibération DEL\_243\_2018 en date du 12 juin 2018.

Le règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

Les modifications suivantes ci-après présentées en rouge sont apportées aux articles du règlement intérieur, lequel est annexé à la présente délibération :

## 5. CLASSEMENT ET TARIFICATIONS

Le camping est classé en 3 étoiles. Il comprend 62 emplacements dont 17 emplacements en catégorie "loisirs" et 45 en catégorie "tourisme". Un plan de l'ensemble des installations est affiché à l'accueil, ainsi que la tarification de l'ensemble des prestations.

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. A ces redevances s'ajoute la taxe de séjour calculée et due par personne et selon le nombre de nuits passées sur le terrain.

Les prix sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par le Conseil communautaire du Val d'Ille - Aubigné et consultables à l'accueil.

En cas de remise de badge ou de clefs, le dépôt d'une pièce d'identité et d'une caution est demandée. Celle-ci sera restituée lors du départ du campeur.

## 6. DATES ET HORAIRES D'ACCÈS AU CAMPING

Le camping est ouvert chaque année sur une période de 7 mois d'avril à octobre. Les dates et horaires d'accueil sont fixés chaque année par arrêté du Président de la Communauté de Communes.

Les dates et horaires d'ouverture sont affichés au bureau d'accueil.

En dehors de ces horaires, les campeurs et résidents doivent stationner sur le parking extérieur au terrain qui leur est réservé.

## 13. LES ANIMAUX

Les animaux domestiques sont autorisés sur le camping et dans les chalets, sous condition que le propriétaire présente le carnet de vaccination à jour ou le passeport européen de l'animal. Sans ce document, l'accès au camping ou au chalet sera refusé.

Le chien devra être tenu en laisse et le chat ne devra pas divaguer. Les chiens et animaux ne doivent pas être laissés en liberté, ni même enfermés au camping, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Leur comportement ne doit pas nuire à la tranquillité, à la sécurité et à la propreté du camping. Leurs déjections doivent être ramassées par leur propriétaire.

Les chiens de première catégorie « chiens d'attaque » (pit-bulls...) et de 2ème catégorie « chiens de garde et de défense » (rottweiler et types...) sont interdits.

Pour les NAC (nouveaux animaux de compagnie), une demande d'autorisation préalable doit être formulée au moment de la réservation.

## 14. DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Un tri sélectif des déchets est obligatoire, un espace de containers spécifiques ainsi qu'un espace de compostage sont à disposition des campeurs et résidents.

Pour des motifs écologiques et environnementaux, utilisez l'Eau qui est un bien commun, de manière responsable. Nous vous invitons à n'utiliser que des produits n'ayant que peu d'impact sur l'environnement et de préférence de label "vert".

## 15. JEUX

Afin de ne pas nuire à la tranquillité des campeurs, un espace jeux pétanque est mis à disposition.

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

Le bureau d'accueil ne peut être utilisé pour les jeux mouvementés.

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

## 17. INFRACTION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

**En cas de litige, le client pourra saisir la Communauté de communes pour mise en place d'une médiation. Cette saisie devra être réalisée par LRAR à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes.**

Monsieur le Président propose de valider les évolutions du règlement intérieur du camping du Domaine de Boulet et de l'autoriser à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

### Débat :

**Madame Isabelle LAVASTRE** Intervient : le domaine comprend 62 emplacements dont 17 emplacements en catégorie etc..., elle fait remarquer que s'il y a une modification, ils devront refaire le règlement.

**Monsieur le Président** approuve.

**Madame Isabelle LAVASTRE** ne sait pas s'il est nécessaire d'être aussi précis ?

**Monsieur le Président** répond qu'il pense qu'il faut que l'espace d'accueil mentionne bien le nombre d'emplacements.

**Madame Isabelle LAVASTRE** entend cela mais dire qu'il y a 17 emplacements de catégories de loisirs ? C'est pour épargner de repasser des documents, même si elle convient que cela ne changera pas grand-chose.

**Monsieur le Président** indique qu'il n'y a pas de changement de prévu à très court terme.

Il demande s'il y a d'autres remarques ?

**Madame Marie-Edith MACE** trouve que cela n'est pas bien formulé et elle s'excuse auprès du rédacteur ou la rédactrice : la phrase qui se termine par la taxe de séjour « et est due par personne ». Elle propose d'indiquer le nombre de nuits passées par personne sur le terrain plutôt que « et est due par personne ». Cette anecdote : les 2 veulent dire la même chose.

**Monsieur le Président** reprend en disant qu'il s'agit du nombre de nuits passé par personne sur le terrain. Il demande que la phrase soit ajustée.

Il soumet au vote du conseil communautaire.

---

**Vu** la délibération DEL\_243\_2018 adoptant le règlement intérieur du camping du Domaine du Boulet, à compter du 12 juin 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**VALIDE** les évolutions du règlement intérieur du Camping du Domaine de Boulet applicable à compter du 29 mars 2024.

**AUTORISE** Monsieur Le Président à signer le règlement intérieur ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Objet** Développement économique  
DIA AC 17- ZA Confortland - Melesse

DIA envoyée par l'étude de Maître Painsar notaire à Rennes (35000) et reçue à la mairie de Melesse le 22/01/2024. La DIA est parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 07/02/2024.

Parcelle(s) : Parcelle AC17 d'une superficie de 2 713 m<sup>2</sup> en zone UA2.

Vendeur : SCI OLLAMOKA, domiciliée 6377 rue de la Perrière (35520), représentée par Monsieur Jouan Olivier.

Acquéreur : Monsieur Coville François domicilié à Vannes (56000).

Prix de vente : 900 000,00 € hors taxes + 48 000 € de commission + frais d'actes notariés.

Informations complémentaires :

Il apparaît que le locataire actuel, la société BAO Communication (Agraph'publicité) spécialisée dans la publicité peinte et adhésive a pour gérant M. Jouan Olivier. Ce dernier est le cédant via sa SCI Ollamoka. La DIA précise que le bâtiment sera libre de tout occupant à la date de la réitération.

L'acquéreur est gérant et ou bénéficiaire de plusieurs sociétés dont TPC Ouest spécialisée dans la réalisation de travaux d'assainissement, d'adduction et de VRD.



Src : copie Netagis,

Monsieur le Président propose de ne pas préempter ce bien

**Vu** la délibération DEL\_2020\_204 du 25 février 2020 instaurant le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines ou à urbaniser du PLUI approuvé sur le territoire.

**Vu** la délibération DEL\_2023\_027 du 14 mars 2023 modifiant le périmètre du droit de préemption urbain suite à la modification N°3 du PLUI.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de ne pas préempter le bien cadastré AC 17 d'une superficie de 2 713 m<sup>2</sup>, objet d'une vente de la SCI Ollamoka, domiciliée 6377 rue de la Périère à Melesse (35 520).

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente décision.



**Objet** Développement économique  
DIA AC3 - ZA Confortland - Melesse

Exposé :

DIA envoyée par l'étude de Maître Lions notaire à Nice (06000) et reçue à la mairie de Melesse le 08/02/2024. La DIA est parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 28/02/2024.

Parcelle(s) : Parcelle AC3 d'une superficie de 2798 m<sup>2</sup>.

Vendeur : Groupe BRACHET, domicilié ZA le Bon Puits à Saint-Sylvain-d'Anjou (49480), représentée par M. Eric BRACHET.

Acquéreur : SARL SOS OXYGENE BRETAGNE, domiciliée rue du Centre ZA de la Croix Blanche à Saint-Julien (22940) et représentée par M. Armand PASTOREL.

Prix de vente : 1 389 010,00 € hors taxes + frais d'actes notariés + commission de 60 000,00 € TTC.

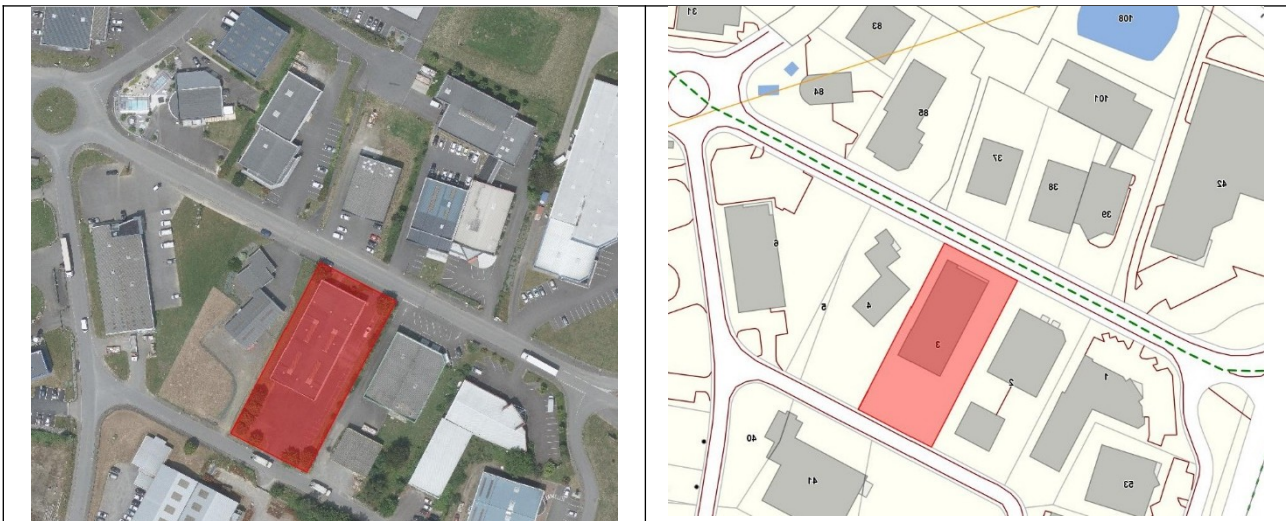
Informations complémentaires :

Le groupe Brachet exerce une activité de holding familiale axée sur l'acquisition, la location et gestion de biens fonciers et immobiliers.

Le bâtiment d'une surface de 940 m<sup>2</sup> est divisé en atelier, salle de réunion, locaux sociaux et showroom. L'ensemble s'inscrit dans un zonage UA1.

L'acquéreur SOS Oxygène Bretagne exerce une activité de vente et location de matériel médical à destination des professionnels et des particuliers en vue d'un usage au domicile du patient de prestations médico-technique (oxygénothérapie, gaz médicaux...etc). L'entreprise a son siège à Saint-Julien (22) qui est également une agence locale de SOS Oxygène. L'actionariat familial compte 68 agences SOS OXYGENE en France et Dom-Tom.

L'activité est compatible avec le zonage UA1 au PLUi.



Src : copie Netagis

Décision :

Monsieur le Président propose de ne pas préempter ce bien.

---

**Vu**, la délibération DEL 2020 204 du 25 février 2020 instaurant le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines ou à urbaniser du PLUI approuvé sur le territoire.

**Vu**, la délibération DEL 2023 027 du 14 mars 2023 modifiant le périmètre du droit de préemption urbain suite à la modification N°3 du PLUI.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de ne pas préempter le bien cadastré AC 3 d'une superficie de 2 798m<sup>2</sup>, objet d'une vente de l'entreprise Groupe Brachet, représenté par Eric Brachet, domiciliée ZA le Bon Puits à Saint-Sylvain d'Anjou (49 480).

---

**N° DEL\_2024\_022C**

**Objet**

Mobilité

Giratoire et aire de covoiturage des Olivettes - Cession du foncier et prise de possession anticipée

**Projet de territoire : AXE 3 Un territoire à vivre pour tous - Développer l'usage d'offres de transports alternatifs à la voiture solo**

Le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine est maître d'ouvrage pour la réalisation du giratoire et de l'aire de covoiturage des Olivettes sur la commune de Melesse, le long de la RD82.

Cet équipement, objet de la convention de travaux n°05-2021 conclue entre le Département d'Ille et Villaine, la commune de Melesse et la communauté de communes, validée par le conseil communautaire du 11 mai 2021 (DEL\_2021\_133), est en cours de réalisation.

Dans ce cadre de la réalisation opérationnelle de ce projet, la communauté de communes est sollicitée par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine concernant deux emprises foncières lui appartenant et qui sont nécessaires à la réalisation du giratoire.

Le Conseil Départemental sollicite l'accord de la communauté de communes pour une cession à l'euro symbolique d'une partie des parcelles suivantes (voir plan Projet de division en annexe) :

- Parcelle A 2456 : surface d'acquisition 1120 m<sup>2</sup> (surface totale parcelle = 1433 m<sup>2</sup>)

- Parcelle A 2457 : surface d'acquisition 152 m<sup>2</sup> (surface totale parcelle = 474 m<sup>2</sup>)

Des travaux étant déjà engagés sur ce site, il est envisageable que des interventions se fassent rapidement sur certaines de ces parcelles. Par conséquent, le Département d'Ille et Vilaine sollicite également la communauté de communes pour une convention de prise de possession anticipée.

Il est précisé que le Département d'Ille et Vilaine réalisera la rédaction de l'acte à travers un acte administratif et qu'il réalisera également la publicité de l'acte auprès du service de la publicité foncière.

Monsieur le Président propose de valider la cession à l'euro symbolique des fractions de parcelles nécessaires au projet de liaison cyclable au bénéfice du Conseil Départemental et sollicite l'autorisation de signer les actes nécessaires à cette cession, soit la promesse de cession, l'acte authentique et tout document utile.

Conformément à la demande du Conseil Départemental, Monsieur le Président sollicite l'accord du conseil communautaire pour la signature de convention de prise de possession anticipée de ces parcelles.

**Débat :**

**Monsieur Marc-Olivier FERRAND** intervient pour donner une explication de vote. Il s'abstiendra sur cette délibération pour différentes raisons.

*La première est une question de temporalité : dans la mesure où il y a le nouveau collège de Melesse, ils auraient pu utiliser ces fonds pour protéger l'accès au nouveau collège avec le nouveau rond-point pour les élèves qui viennent à ce nouveau collège.*

*Ils n'ont pas, ensuite, quantifié le besoin des entreprises qui vont s'installer dans la zone d'activité : y a-t-il vraiment besoin de*



*faire un tel aménagement ?*

*Il mentionne ensuite l'aire de covoiturage : ils parlent de 45 places. S'il y avait eu 50 places, il y aurait eu une enquête publique, ce qui aurait pu intéresser plus de monde pour se mobiliser pour cet aménagement. Cet aménagement va conduire à la destruction une zone réservée pour la faune et à une aire de jeux naturelles pour les enfants du quartier.*

**Monsieur le Président** répond que lorsque Monsieur Marc-Olivier FERRAND dit « on », ils ne connaissent pas les besoins d'implantation sur cette zone. Monsieur le Président indique qu'il ne sait pas qui est « on » ? Il demande à Monsieur Marc-Olivier FERRAND s'il s'agit de lui.

**Monsieur Marc-Olivier FERRAND** répond que ce soir, il s'agit de lui.

**Monsieur le Président** lui assure que les services de la communauté de communes travaillent à ce que cette zone dont l'aménagement va s'engager, soit déjà quasiment totalité en pré-réservation. Il y a effectivement des besoins d'entreprises pour venir s'implanter sur des zones d'activité de la communauté de communes. Monsieur le Président ne comprend pas bien ce qu'il a voulu exposer sur le calendrier et de protéger le giratoire par rapport aux giratoires qui accède au collège ... ?

**Monsieur Marc-Olivier FERRAND** indique qu'il parle du nouveau giratoire du nouveau collège : il pense qu'ils auraient pu commencer par protéger celui-ci.

**Monsieur le Président** lui faire remarquer qu'il est donc contre les travaux.

**Monsieur Marc-Olivier FERRAND** n'approuve pas : il s'agit d'une question de temporalité. Il dit qu'ils auraient pu commencer par le collège, pour ensuite faire celui qui fait le point de la délibération.

**Monsieur le Président** lui fait remarquer que lorsqu'il parle de « on », il s'agit du département.

**Monsieur Marc-Olivier FERRAND** poursuit la phrase en disant que c'est en négociation avec l'intercommunalité...

**Monsieur le Président** lui faire remarquer que le domaine est départemental. La 3e remarque portait sur une enquête publique pour créer une aire de covoiturage. Monsieur le Président ne sait pas si la surface justifie d'ouvrir une enquête publique : ce sont les services d'études du département qui mènent ce dossier. Si réglementairement, cela avait été nécessaire, Monsieur le Président ne doute pas que les services du département auraient engagé ceci.

**Monsieur Marc-Olivier FERRAND** indique qu'il lui semble qu'à partir de 50 places, il faut faire une enquête publique.

*Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques ?*

*En l'absence, il soumet au vote du conseil communautaire.*

---

**Vu** la convention de travaux n°05-2021 conclue entre le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, la commune de Melesse et la Communauté de communes, validée par le conseil communautaire du 11 mai 2021 (DEL\_2021\_133),

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**Pour** : 33

**Abstention** : 1

Monsieur Marc-Olivier FERRAND

**Pas de participation** : 1

Madame Gaëlle MESTRIES

**VALIDE** la cession à l'euro symbolique des fractions de parcelles A 2456 et 2457 nécessaires au projet de giratoire des Olivettes au bénéfice du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à cette cession, soit la promesse de cession, l'acte administratif de transfert de propriété et tout document utile, étant précisé que l'acte authentique sera rédigé en la forme administrative par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine en charge également de sa publication et de toutes formalités idoines.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de prise de possession anticipée de ces parcelles avec le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, ci-jointe.

**Objet** Technique

Adhésion au groupement de commande des travaux de voirie -Marché à bon de commande

Adhésion au groupement de commande voirie 2024

- Objet de la convention du groupement de commande :

Pour répondre aux besoins de travaux de modernisation de la voirie et de l'assainissement (petits travaux d'assainissement) et dans une optique d'optimisation de la commande publique, un groupement de commandes a été constitué par plusieurs communes du territoire avec pour coordonnateur, la commune de Melesse sur la période 2024 – 2027.

La convention en annexe définit les modalités de fonctionnement du groupement de commande. Elle entre en vigueur dès sa signature par les parties et jusqu'à la date de notification du dernier marché. La durée du marché est d'un an, reconductible trois fois.

Le marché est composé d'un lot unique et le montant maximum cumulé pour l'ensemble des titulaires est de 1 640 300 € HT . Il n'y a pas de montant minimum fixé.

- Membres du groupement :

Neuf collectivités et un EPCI constituent ce groupement : Communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné et les communes de Guipel, Gahard, La Mézière, Montreuil-le-Gast, St Médard sur Ille, Saint-Germain-Sur-Ille, Andouillé-Neuville et Melesse.

- Coordonnateur du groupement et ses missions :

L'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment son article L. 2113-6 précise que la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par une convention constitutive, signée par ses membres. Cette convention définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché au nom et pour le compte des autres membres. Dans notre cas, dans la convention, jointe en annexe, il est prévu que l'ensemble des opérations relatives aux procédures de passation du marché seront conduites par la ville de Melesse qui agira comme coordonnateur du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Dans le respect du Code de la Commande Publique, les missions du coordonnateur sont les suivantes :

- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;
- Définir et recenser les besoins des membres dans les conditions qu'il fixera ;
- Élaborer le cahier des charges, définir les critères et les faire valider par les membres ;
- Assurer l'envoi à la publication des avis d'appel public à la concurrence ;
- Assurer l'ensemble des opérations de sélection du ou des candidats titulaires ;
- Analyser les offres et en rédiger l'analyse technique ;
- Informer les candidats du résultat de la mise en concurrence ;
- Suivre les attributions et les notifications du marché, de chaque membre du groupement, et pour ce qui le concerne s'assurant de sa bonne exécution (un acte d'engagement par membre).

- Obligation des membres du groupement :

Les acheteurs membres du groupement de commandes sont solidairement responsables des seules opérations de passation ou d'exécution du marché qui sont menées conjointement en leur nom et pour leur compte selon les stipulations de la convention constitutive.

Chaque membre s'engage à signer un marché dans lequel il est demandé de :

- Respecter le choix du ou des titulaires du marché correspondant à ses besoins propres, tels que déterminés dans son état de besoins.
- Informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution du ou des marchés le concernant.
- Passer par le marché correspondant aux besoins qu'il a indiqué.

Monsieur le Président propose d'adhérer à ce groupement de travaux et de valider la convention constitutive du groupement

ci-annexée.

---

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de modernisation de voirie et d'assainissement ci annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de l'adhésion de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au groupement de commandes pour l'exécution des travaux de modernisation de la voirie et de l'assainissement ,

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,

**DÉSIGNE** la commune de Melesse comme coordonnateur de ce groupement de commandes,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document relatif à la présente délibération,

**PRÉCISE** que la durée du marché est d'un an, reconductible trois fois.

---

**N° DEL\_2024\_030**

<b>Objet</b>	Personnel
	RH - Contrat de projet - Chargée de la Transition

Par délibération du 10 octobre 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné a validé la participation du Val d'Ille-Aubigné au Contrat d'Objectif Territorial (COT) souscrit avec l'ADEME.

Le COT est un outil qui permet d'engager la Communauté de Communes dans une démarche de progrès, d'évaluation et d'amélioration continue, sur les thèmes de la transition écologique et énergétique, en cohérence avec le Projet de territoire et le PCAET. Un accompagnement financier de l'ADEME est lié à ce contrat.

La mise en œuvre du contrat d'objectif territorial nécessite l'exercice de missions spécifiques :

- 1** Coordination et Animation de la démarche dans le respect des orientations des élus, en lien étroit avec la cheffe de projet de territoire
- 2** -Organiser et assurer le suivi des instances de travail spécifiques (Commissions, COPIL, ...)
- 3** -Accompagnement de la réalisation des objectifs du plan d'actions
- 4** -Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage,
- 5** -Evaluer le plan d'actions et les objectifs,
- 6** -Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs.

Monsieur le Président propose de recruter un agent contractuel en charge de de la Transition dans le cadre d'un contrat de projet, à temps plein, pour assurer ce suivi du contrat d'objectif territorial avec l'ADEME, pour une durée de 3 ans, à compter du 11 avril 2024.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent contractuel percevra la rémunération fixée que la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Attaché territorial (Catégorie A), au 6ème échelon, indice brut 611, indice majoré 518.

Le régime indemnitaire instauré par les délibérations du Conseil communautaire relative à la mise en place et aux modifications du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est applicable.

Monsieur le Président propose de créer ce poste temporaire en contrat de projet, de valider les modalités du contrat et sollicite l'autorisation de le signer.

---

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Vu** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 16,

**Vu** le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

**Vu** le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**Vu** les crédits qui seront inscrits au Budget Principal, en section de fonctionnement,

**Considérant** la nécessité de créer un emploi non permanent et de recruter un agent contractuel par le biais d'un contrat de projet pour la mise en œuvre et le suivi du Contrat d'Objectif Territorial,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**VALIDE** la création d'un poste temporaire de Chargée de la Transition écologique (catégorie A) en contrat de projet, pour une durée de 3 ans, pour mener le contrat d'objectif territorial avec l'ADEME.

**VALIDE** les modalités du contrat de projet relatif au poste temporaire d'animation de la Transition décrites ci-dessus, du 11 avril 2024 au 10 avril 2027,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce contrat et tout autre document se rapportant à l'exécution de la présente délibération

---

**N° DEL\_2024\_023C**

**Objet** Personnel  
RH - Contrat de projet - Révision du PLUI

En 2024, la communauté de communes va mener de front la modification n°4 et la révision générale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Pour rappel, la mission urbanisme regroupe les actions suivantes :

- Planification : mener les procédures évolutions du PLUI
- Gestion des recours sur le PLUI
- Suivi des documents d'urbanisme locaux (SRADDET, SCOT, PLUI des territoires limitrophes...)
- Suivi des études de renouvellement urbain (gisement foncier)
- Programme d'actions foncières (PAF) et suivi de la convention cadre avec l'EPF et des conventions opérationnelles
- Conduite des études de renouvellement urbain pour les communes
- Projets et procédures d'aménagement
- Projet urbain partenarial (PUP)
- Animation des COPIL PLUI et des commission urbanisme
- Coordination avec le service ADS et avec le service SIG
- Appui général sur les questions d'urbanisme auprès des autres services de la collectivité (hors ADS)
- Conseil aux communes sur les projets d'urbanisme

Le pilotage et l'animation d'une révision et d'une modification nécessitera un temps agent important (COTECH, COPIL, actions de concertation, gestion des phases administratives liées à la procédure, pilotage du ou des prestataires, transversalité avec l'ensemble de pôles pour intégrer l'ensemble des sujets - développement économique, habitat, mobilité, eau et environnement ...). Pour mener à bien ces deux procédures, un renforcement de l'équipe en charge de l'urbanisme est nécessaire.

Monsieur le Président propose de recruter un ou une chargé-e de mission urbanisme ayant pour mission principale l'appui à la révision du PLUI, dans le cadre d'un contrat de projet à temps complet d'une durée de 3 ans (2024-2027).

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Le grade et la catégorie hiérarchique seront définis par une délibération ultérieure, ainsi que la rémunération de l'agent et les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Président propose de valider la création de ce poste temporaire en contrat de projet.

---

**Vu** le Code général de la Fonction publique, notamment les articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26,

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2 019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

**Vu** les crédits qui seront inscrits au Budget Principal, en section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**VALIDE** la création d'un poste temporaire de Chargé-e de mission Urbanisme en contrat de projet d'une durée de 3 ans, dans le cadre de la révision du PLUI,

**PRÉCISE** que les modalités contractuelles feront l'objet d'une délibération ultérieure.

---

## **N° DEL\_2024\_024C**

### **Objet**

Personnel

RH - Modification du RIFSEEP : cadre d'emploi des agents sociaux

Le poste des gestionnaire l'épicerie solidaire a été pourvu par une agente non titulaire de la fonction publique territoriale.

La nomination de cette agente sera faite sur le grade d'agent social (échelle C1), accessible sans concours.

Ce nouveau poste, créée par délibération DEL\_2023\_237\_en date du 12 décembre 2023, nécessite la modification du RIFSEEP afin d'intégrer le cadre d'emploi d'agent social dans le groupe 2 pour l'attribution de l'IFSE (plancher 200€ – plafond 300€).

Pour rappel, le régime indemnitaire est composé :

- D'une part fixe : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle ;
- D'une part variable : le complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

## **I - Indemnité de Fonctions, de sujétions et de l'Expertise (IFSE)**

### **📍 Catégorie C**

Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents sociaux territoriaux.

AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES
Groupe 1 (G2)	Gestionnaire épicerie solidaire	2 400 €	3 600 €	11 340 €
Groupe 2 (G1)	Accompagnant petite enfance	1 200 €	2 400 €	10 800 €

## II.- Complément indemnitaire annuel (CIA)

Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents sociaux territoriaux.

AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES
Groupe 1 (G2)	Gestionnaire épicerie solidaire	15% de l'IFSE versée annuellement à l'agent	1 260 €
Groupe 2 (G1)	Accompagnant petite enfance		1 200 €

Il vous est proposé cette modification du RIFSEEP pour intégrer le cadre d'emploi d'agent social.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

**Vu** le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

**Vu** le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

**Vu** la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

**Vu** la délibération N° 302-2016 en date du 13 décembre 2016 instaurant la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel ;

**Vu** la délibération DEL\_2022\_250 en date du 11 octobre 2022 de refonte du RIFSEEP,

**Vu** le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**AJOUTE** le cadre d'emploi des agents sociaux dans le dispositif du RIFSEEP selon les modalités suivantes :

### I - Indemnité de Fonctions, de sujétions et de l'Expertise (IFSE)

#### ⊙ Catégorie C

Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents sociaux territoriaux.

AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES
Groupe 1 (G2)	Gestionnaire épicerie solidaire	2 400 €	3 600 €	11 340 €
Groupe 2 (G1)	Accompagnant petite enfance	1 200 €	2 400 €	10 800 €

## II.- Complément indemnitaire annuel (CIA)

Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents sociaux territoriaux.

AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES
Groupe 1 (G2)	Gestionnaire épicerie solidaire	15% de l'IFSE versée annuellement à l'agent	1 260 €
Groupe 2 (G1)	Accompagnant petite enfance		1 200 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à fixer par un acte individuel (arrêté ou avenant) le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.

**N° DEL\_2024\_031**

**Objet** Personnel  
RH - Contrat de projet - Conducteur d'opérations

Depuis le mois de septembre 2023, la Communauté de Communes a démarré un nouveau projet pour le regroupement des services administratifs au niveau du Pôle Communautaire. Ce nouveau projet de rénovation/extension est accompagné par la société Sembreizh en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage. La phase programme devrait se terminer au mois de mai. A la suite de la validation du programme, la phase conception débutera par une consultation de maîtrise d'oeuvre par voie de concours. A ce stade la livraison du projet est prévue en 2027.

Pour piloter et suivre techniquement ce projet d'importance, il est nécessaire de disposer de moyens supplémentaires rattachés au Pôle technique. Le projet implique tous les Pôles de la Communauté de Communes et une coordination forte est à développer pour assurer le lien entre la conception/réalisation technique et les attentes des usagers.

Les missions portent sur la conduite d'opération :

- Représenter la maîtrise d'ouvrage et piloter l'opération en collaboration avec l'AMO (méthodologie, planning, instances, communication)
- Suivre les missions de maîtrise d'oeuvre et de l'ensemble des intervenants techniques
- Veiller au respect du programme
- S'assurer du respect des réglementations sécurité, accessibilité, performance énergétique et environnementales
- Suivre les procédures administratives et budgétaires
- Participer à l'association des agents tout au long de la démarche

Le conducteur d'opérations participera dans le cadre d'un travail en équipe à l'ensemble des activités et opérations menées par le Pôle Technique.

Monsieur le Président propose de recruter un agent dans le cadre d'un contrat de projet, à temps complet, pour une durée de 3 ans.

Le contrat débutera le 06 mai 2024, pour une fin prévisionnelle le 05 mai 2027. Le contrat de projet prend fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée. Il est renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée.

La durée totale des contrats ne peut excéder 6 ans.

La rémunération de l'agent sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Catégorie B), au 7<sup>ème</sup> échelon, indice brut 604, indice majoré 513.

Le régime indemnitaire instauré par les délibérations du conseil communautaire relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire est applicable.

#### **Débat :**

**Madame Marie-Edith MACE** intervient pour poser une question anecdotique : elle demande s'il est bien judicieux de faire commencer cette personne pour 2 jours, pour ensuite accorder 2 fériés, sans doute un pont où la communauté de communes sera fermée ? Elle propose un début de contrat au 13 mai.  
[rires]

**Monsieur Jean-Luc DUBOIS** répond qu'il ne sait pas ce qu'il a été mis dans le contrat qui doit bientôt être préparé, mais il s'agit de la poursuite de ce qu'il faisait avant dans une autre collectivité.

**Monsieur Jean-Luc DUBOIS** n'a plus cela en tête

**Monsieur Maxime KÖHLER (DGS)** indique qu'ils s'étaient calés aux délais qu'il avait pour être libéré de son emploi actuel.

**Monsieur Jean-Luc DUBOIS** confirme que cela est calculé par rapport à la collectivité précédente.

**Monsieur Maxime KÖHLER (DGS)** indique qu'il n'y a pas de période d'interruption de contrat.

[inaudible]

**Monsieur le Président** soumet à la validation du conseil communautaire.

---

**Vu** le Code général de la Fonction publique, notamment les articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26,

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2 019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

**Vu** les crédits qui seront inscrits au Budget Principal, en section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité :**

**VALIDE** la création d'un poste temporaire de Conducteur d'opérations (Catégorie B) en contrat de projet du 6 mai 2024 au 5 mai 2027, pour le projet de rénovation/extension du Pôle communautaire,

**VALIDE** les modalités du contrat de projet décrites ci-dessus ,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce contrat et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération



**Objet** Finances  
Comptabilité M57 - Fongibilité des crédits

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (fonctionnement ou investissement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée alors des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Il vous est proposé d'autoriser le président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout documents s'y rapportant.

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**AUTORISE** Monsieur le Président signer tout documents se rapportant à la présente délibération.

---

**Point n°15**

---

**Objet** Informations  
Indemnités perçues par les élus en 2023 - État récapitulatif - Information

Conformément à l'article L. 5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le conseil communautaire est informé chaque année avant l'examen du budget de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par ses élu·e·s (au titre des fonctions communautaires et au titre des fonctions en tant que représentant·e de la Communauté de Communes au sein d'établissements publics) :

NOM Prénom	Fonction CCVIA	Montant brut annuel CCVIA 2023	Autre organisme	Montant brut annuel autre organisme 2023
ALMERAS Loïc	Conseiller Communautaire	637,50 €		
BERNABE Valérie	Conseillère Communautaire	637,50 €		
BOUGEOT Frédéric	Vice-Président	7 619,70 €		
BOURNONVILLE Noël	Vice-Président	7 619,70 €		
CLOCHE Véronique	Conseillère Communautaire	637,50 €		
DESMIDT Yves	Conseiller Délégué	2 920,08 €		
DEWASMES Pascal	Vice-Président	7 619,70 €		

DUBOIS Jean-Luc	Vice-Président	7 619,70 €		
DUMAS Patrice	Conseiller Communautaire	637,50 €	SMICTOM Valcobriezh	5 752,50 €
DUMILIEU Christian	Conseiller Communautaire	637,50 €		
EON-MARCHIX Ginette	Vice-Présidente	7 619,70 €	SMICTOM Valcobriezh	5 752,50 €
FOUGLE Alain	Vice-Président	7 619,70 €		
GELY-PERNOT Aurore	Conseillère Communautaire	637,50 €		
GORIAUX Pascal	Vice-Président	7 619,70 €		
GUERIN Patrice	Conseiller Communautaire	637,50 €		
HAMON Carole	Conseillère Communautaire	637,50 €		
HENRY Lionel	Vice-Président	7 619,70 €		
HOUITTE Daniel	Conseiller Délégué	2 920,08 €		
JAOUEN Claude	Président	17 330,40 €		
JOUCAN Isabelle	Vice-Présidente	7 619,70 €		
KECHID Marine	Conseillère Communautaire	637,50 €		
BLAISE Laurence	Conseillère Communautaire	637,50 €		
LARIVIERE GILLET Yannick	Conseiller Délégué	2 920,08 €		
LAVASTRE Isabelle	Vice-Présidente	7 619,70 €		
LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie	Conseillère Communautaire	637,50 €		
LECONTE Yannick	Conseiller Communautaire	637,50 €		
LEGENDRE Bertrand	Conseiller Communautaire	637,50 €		
LOREE Michel	Conseiller Communautaire	637,50 €		
MACE Marie-Edith	Conseillère Communautaire	637,50 €	Collectivité Eau du Bassin Rennais	6 699,18 €
MARVAUD Jean-Baptiste	Conseiller Communautaire	637,50 €		
MASSON Josette	Conseillère Communautaire	637,50 €		
MESTRIES Gaëlle	Conseillère Communautaire	637,50 €		
MOREL Gérard	Conseiller Délégué	2 920,08 €		
OBLIN Anita	Conseillère Communautaire	637,50 €		
RICHARD Jacques	Vice-Président	7 619,70 €		
TAILLARD Yvon	Conseiller Délégué	2 920,08 €		
VASNIER Pascal	Conseiller Communautaire	637,50 €		

Monsieur le Président propose de prendre acte de la communication de ces informations.

**Débat :**

**Monsieur Daniel HOUITTE** intervient sur la ligne indiquant « le Bassin versant Linon » et indique qu'il n'a jamais rien touché ...

[rires]

**Monsieur le Président** dit qu'il y a une erreur.

De la même façon, il n'y a pas d'indemnités avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

**Monsieur le Président** demande que cela soit vérifié : si le chiffre a été trouvé quelque part, cela n'est pas normal.

Cela signifie que dans la diffusion du compte-rendu du procès-verbal, il faudra insérer la fiche corrigée.

---

**Vu** l'article L. 5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Les points inscrits à l'ordre du jour sont clos.

A suivre, se trouvent la communication des informations des différentes décisions qui ont pu être prises par délégation et dans les délégations fixées par le Conseil communautaire, ainsi que les délibérations le bureau délibératif du 19 janvier 2024.

Le Conseil communautaire est clos.

Monsieur le Président remercie les conseillers communautaires et il lève la séance.

Heure de fin du conseil communautaire : 21h35

Le secrétaire de séance  
Monsieur DEWASMES Pascal

Le Président  
Monsieur Claude JAOUEN, Président